



EXACOMPTA CLAIREFONTAINE

ASSEMBLEES GENERALES
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

DU 27 MAI 2015

EXERCICE 2014

RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
PROPOSITIONS DE RESOLUTIONS

Conseil d'administration

François NUSSE, Président Directeur Général
Président du Directoire des Ets Charles NUSSE
Président d'Exacompta

Dominique DARIDAN

Charles NUSSE
Président d'Exaclair Ltd (GB)
Gérant d'Ernst Stadelmann (AT)
Gérant d'Exaclair GmbH (DE)

Christine NUSSE
Présidente du Conseil de surveillance des Ets Charles NUSSE
Présidente d'Exaclair Inc. (US)
Présidente de Quo Vadis International (CA)

Frédéric NUSSE
Président des Papeteries de Clairefontaine
Président de Papeterie de Mandeuve
Président d'Everbal
Président de Schut Papier (NL)

Guillaume NUSSE
Président de Clairefontaine Rhodia
Président de Madly
Gérant de Publiday Multidia (MA)

Jean-Claude Gilles NUSSE, Directeur Général Délégué
Membre du Directoire des Ets Charles NUSSE
Gérant de AFA

Jean-Marie NUSSE, Directeur Général Délégué
Membre du Directoire des Ets Charles NUSSE

Jérôme NUSSE
Président des Editions Quo Vadis

Monique PRISSARD, représentant permanent des Ets Charles NUSSE
Membre du Directoire des Ets Charles NUSSE

Commissaires aux comptes

BATT AUDIT, 54500 Vandœuvre-lès-Nancy
Jehanne GARRAIT

SEREC AUDIT, 75015 Paris
Dominique GAYNO

<u>Sommaire :</u>	<u>page</u>
<u>Assemblée Générale Ordinaire</u>	
Ordre du jour : Assemblée Générale Ordinaire	4
Attestation du rapport financier annuel	4
Rapport du Conseil à l'Assemblée Générale Ordinaire	5
Organigramme du Groupe	14
Rapport du Président du Conseil d'administration	15
Exacompta Clairefontaine – Comptes sociaux	22
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	36
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	39
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration	42
Groupe Exacompta Clairefontaine – Comptes consolidés	46
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	84
Résolutions présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire	87
<u>Assemblée Générale Extraordinaire</u>	89

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Ordre du jour :

- Rapport du Conseil d'administration sur les opérations et les comptes sociaux de l'exercice 2014 ;
- Rapport du Conseil d'administration sur les opérations et les comptes consolidés de l'exercice 2014 ;
- Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes de cet exercice, sur les conventions réglementées et rapport établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce ;
- Approbation des comptes sociaux arrêtés à la date du 31 décembre 2014 ;
- Approbation des comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2014 ;
- Affectation du résultat ;
- Conventions relevant de l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Quitus aux administrateurs. Fixation des jetons de présence alloués au Conseil d'administration ;
- Mandat d'un administrateur ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Attestation du rapport financier annuel :

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Jean-Marie Nusse
Directeur Général Délégué

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 27 MAI 2015

Mesdames, Messieurs,

1. EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES SOCIAUX

(en milliers d'euros)	2014	2013
Produits d'exploitation	9 096	9 233
Résultat d'exploitation	-51	258
Résultat financier	2 120	-23 517
Résultat net	- 1 718	-22 901

La société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE, holding, est une entité au service des sociétés du groupe dont elle gère la force de vente et certains biens immobiliers.

Par ailleurs, elle prend en charge sa gestion financière, la fonction de consolidation, le juridique et le fiscal, la communication et les relations avec les actionnaires. Elle coordonne les actions en matière de certification environnementale.

Depuis janvier 2003, les filiales versent à EXACOMPTA CLAIREFONTAINE une redevance égale à 0,2 % de leur valeur ajoutée de l'exercice précédent.

Les sociétés têtes de sous-groupe (Exacompta, Papeteries de Clairefontaine, Clairefontaine Rhodia, AFA) garantissent tous les remboursements de leurs filiales emprunteuses auprès de leur société mère.

Le montant des charges fiscalement non déductibles s'élève à 11 084 €.

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES EN EUROS

Date d'arrêté	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Durée de l'exercice (en mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	4 525 920	4 525 920	4 525 920	4 525 920	4 525 920
Nombre d'actions ordinaires	1 131 480	1 131 480	1 131 480	1 131 480	1 131 480
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 231 400	2 259 071	2 132 810	2 074 928	2 126 168
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	2 960 074	2 567 292	2 497 325	2 961 870	4 157 908
Impôts sur les bénéficiaires	3 659 941	(584 550)	(922 893)	(1 996 455)	(174 881)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 018 221	26 052 984	1 014 212	878 582	1 071 636
Résultat net	-1 718 088	-22 901 142	2 406 006	4 079 743	3 261 153
Résultat distribué	1 301 202	565 740	565 740	1 131 480	1 131 480
RESULTAT PAR ACTIONS					
Résultat après impôt, participation et avant dotations aux amortissements et provisions	-1	3	3	4	4
Résultat après impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	-2	-20	2	4	3
Dividende attribué	*1,15	0,50	0,50	1	1
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	44	49	46	46	48
Masse salariale	3 892 716	3 903 372	3 811 684	3 853 255	3 900 675
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 518 652	1 495 369	1 494 364	1 522 838	1 480 837

* Dividende proposé

INFORMATION RELATIVE A L'ECHEANCE DES DETTES FOURNISSEURS

Echéancier en jours					
	Total des dettes	Echues	Non échues		
			1 à 30 j	31 à 60 j	+ de 60 j
<u>31/12/2014</u>					
Fournisseurs d'exploitation	722	–	599	123	–
Fournisseurs d'immobilisations	2	–	–	2	–
Total	724	–	599	125	–
<u>31/12/2013</u>					
Fournisseurs d'exploitation	721	7	580	134	–
Fournisseurs d'immobilisations	13	–	–	13	–
Total	734	7	580	147	–

INFORMATIONS SUR LE TITRE ET ACTIONNARIAT

Le titre cotait 51 € le 2 janvier 2014 et termine l'année à 54,90 € (+ 7,6 %). Le nombre de titres échangés durant l'exercice est de 26 626.

Il n'existe aucun programme de rachat d'actions et il n'y a pas d'actionnariat salarié dans la société mère.

Le capital de la société mère est composé de 1 131 480 actions, sans variation sur l'exercice. Un droit de vote double est attribué à chaque action entièrement libérée pour laquelle est justifiée une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Notre actionnaire principal, les Ets Charles NUSSE, possède 910 395 actions à droit de vote double, soit 80,46 % du capital au 31 décembre 2014.

« Financière de l'Echiquier », actionnaire minoritaire a franchi le seuil des 5 % en 2005.

2. EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE ECOULE

2.1 RESULTAT

(en milliers d'euros)	2014	2013
Produit des activités ordinaires (C.A)	550 972	524 635
Résultat opérationnel	21 509	5 092
Résultat net avant IS	19 194	4 398
Résultat net après IS	11 911	4 278
Dont part des minoritaires	479	1
Part du groupe	11 432	4 277

En 2014, le cash flow consolidé du groupe Exacompta Clairefontaine s'élève à 42 779 K€ et l'EBITDA (*Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization*) à 49 068 K€, contre respectivement 29 385 K€ et 30 609 K€ en 2013.

2.2 PAPIERS D'IMPRESSION ET ECRITURE

Après cinq années de décroissance, la consommation européenne de papiers d'impression et d'écriture non couchés à base de fibres neuves est restée apparemment stable en 2014. Une nette détente dans les prix des pâtes à papier issues de bois feuillus et d'eucalyptus peut expliquer ce répit qui risque de n'être que provisoire car, avec la chute en fin d'exercice de la valeur de l'Euro vis-à-vis de l'US Dollar, le cours de ces pâtes est reparti nettement à la hausse.

Mieux remplies que les années précédentes, nos cinq machines à papier ont produit 220 000 tonnes bobinées, soit 3 % de hausse. Celle-ci est due au développement significatif de nos qualités pour les nouveaux types d'impressions et au suivi commercial intensif de nos clients.

2.3 ARTICLES DE PAPETERIE

L'indice (source I+C) du marché de la papeterie et de la fourniture de bureau note à nouveau un recul de 1,5 % sur l'année 2014. Celui-ci semble un peu plus accentué en ce qui concerne les produits de bureau que pour les ventes aux ménages.

Dans ce contexte, nous pérennisons notre activité par une double politique :

- Adaptation des structures existantes à cette décroissance régulière et renouvellement de nos gammes pour stimuler les ventes ;
- Diversification vers de nouveaux marchés tenant compte de l'évolution des centres d'intérêt des consommateurs et des nouveaux moyens d'échanges liés aux technologies numériques. Nous avons ainsi acquis en 2014 la majorité du capital de la société Photoweb, un des leaders du marché du développement de photos.

2.4 SITUATION FINANCIERE

2.4.1 Endettement

Au 31 décembre 2014, pour un chiffre d'affaires de 550 972 K€, l'endettement financier du Groupe s'élève à 76 931 K€ et les fonds propres à 373 176 K€.

Pour assurer son développement, le Groupe a négocié des lignes de crédit avec ses partenaires bancaires. Le Groupe a également émis un montant total de 20 000 K€ de billets de trésorerie à la clôture sur un programme d'émission de 125 000 K€.

Le Groupe dispose d'une trésorerie de 70 441 K€. Son cash flow avant variation du besoin de fonds de roulement lui a permis d'autofinancer des investissements. Le Groupe affiche au 31 décembre 2014 un endettement net de 6 490 K€.

2.4.2 Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement. Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, le Groupe ne détient, ni n'émet d'instruments financiers dérivés à des fins de transactions.

2.5 GESTION DES RISQUES

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques majeurs hormis ceux présentés ci-après.

2.5.1 Risques liés à l'activité économique

L'essentiel de nos actifs est situé en France (92 %). Nos ventes sont essentiellement réalisées en France (68,9 %) et en Europe (26,5 %), essentiellement occidentale. Nous ne sommes pas directement impactés par les éventuelles distorsions d'évolutions économiques des différents continents.

Toutefois, l'achat de notre matière première principale, les pâtes à papier, s'effectue dans le cadre d'un marché mondial. Les cotations de référence sont faites majoritairement en US Dollars. La plus grande partie des papiers étant fabriquée par des producteurs qui produisent également leurs pâtes, l'écart moyen entre le cours de celles-ci et celui des papiers européens a pu varier avec une amplitude de plus de 200 Euros par tonne sur des périodes relativement courtes. Il est bon de rappeler que sur environ 140 000 tonnes de pâtes que nous utilisons, chaque Euro de variation, dans le prix d'achat de la pâte, a une incidence de 140 K€ sur notre résultat d'exploitation.

La consommation des papiers destinés à la bureautique et des articles de papeterie évolue régulièrement suivant les besoins des entreprises et des ménages. Elle est relativement peu liée à la conjoncture.

Mais la transmission des données, la prise de notes, l'information et la formation sont de plus en plus assurées par des moyens informatiques. Il en a résulté une baisse régulière de la consommation de papiers destinés à l'impression et l'écriture de l'ordre de 3 % par an de 2008 à 2013. C'est également le cas, en moyenne, pour les familles d'articles de papeterie.

La qualité de nos produits, notre implantation commerciale, la reconnaissance de nos marques par les consommateurs, nos efforts de recherche et de diversification sont des atouts pour nous adapter à ce contexte.

2.5.2 Risques financiers

D'une façon générale, le Groupe Exacompta Clairefontaine écarte toute opération financière à caractère complexe. Il reste cependant exposé à certains risques liés à l'utilisation d'instruments financiers dans le cadre de ses activités.

La gestion du risque est assurée par les unités opérationnelles dans le respect de la politique définie au niveau de la Direction générale.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un tiers viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

→ Créances clients et autres débiteurs

La concentration du risque de crédit n'est pas significative, il est réparti sur un grand nombre de clients. Le risque de défaillance par secteur d'activité et par pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans influence significative sur le risque de crédit.

Le Groupe a mis en place des outils de suivi des encours lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié. Les clients qui ne satisfont pas aux exigences en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions avec le groupe que dans le cadre de paiements d'avance. Au surplus, le risque de crédit est limité par la souscription de contrats d'assurance-crédit.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs. Les pertes de valeur correspondent à des pertes spécifiques liées aux risques individualisés.

→ Placements

Le Groupe limite son exposition au risque de crédit sur les placements, dépôts à court terme et autres instruments de trésorerie en souscrivant uniquement dans des titres liquides.

Les contreparties étant des banques de premier ordre, le Groupe ne s'attend pas à ce que certaines fassent défaut.

Risque de liquidité

L'approche du Groupe pour gérer ce risque est de s'assurer qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, sans encourir de pertes inacceptables ni porter atteinte à sa réputation.

A cet effet, des financements à court terme (échéances de moins d'un an) sont mis en place pouvant être assurés par des billets de trésorerie rémunérés à taux fixe.

Le Groupe dispose par ailleurs de lignes de tirage couvrant les échéances moyen terme pour lesquelles les covenants associés sont respectés.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Risque de change et de prix

Le Groupe exerce ses activités à l'international. Les risques liés aux transactions commerciales, libellées dans une monnaie autre que les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe, concernent principalement les achats de matières premières libellés en USD.

Pour gérer ce risque de change, le Groupe couvre environ 50 % des transactions futures anticipées dans cette devise sur les trois mois à venir par des contrats d'options.

Les variations de taux de change n'ont pas d'impact significatif sur les comptes de l'exercice.

2.5.3 Risques liés aux procédures, contrôles fiscaux et litiges

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage dont le Groupe a connaissance, qui soit en suspens ou dont il serait menacé, susceptible d'avoir, ou ayant eu au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

2.6 PARTIES LIEES

Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le Groupe avec les Ets Charles NUSSE. Les sociétés du groupe bénéficient de l'animation effectuée par les Ets Charles NUSSE et versent une redevance égale à 0,6 % de la valeur ajoutée de l'exercice précédent.

2.7 MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des principaux mandats des administrateurs

- MM. François NUSSE, Président Directeur Général
Président du Directoire des Ets Charles NUSSE
Président d'Exacompta
- Charles NUSSE
Président d'Exaclair Ltd (GB)
Gérant d'Ernst Stadelmann (AT)
Gérant d'Exaclair GmbH (DE)
- Mme Christine NUSSE
Présidente du Conseil de surveillance des Ets Charles NUSSE
Présidente d'Exaclair Inc. (US)
Présidente de Quo Vadis International (CA)
- MM. Frédéric NUSSE
Président des Papeteries de Clairefontaine
Président de Papeterie de Mandeuve
Président d'Everbal
Président de Schut Papier (NL)
- Guillaume NUSSE
Président de Clairefontaine Rhodia
Président de Madly
Gérant de Publiday Multidia (MA)
- Jean-Claude Gilles NUSSE, Directeur Général Délégué
Membre du Directoire des Ets Charles NUSSE
Gérant de AFA
- Jean-Marie NUSSE, Directeur Général Délégué
Membre du Directoire des Ets Charles NUSSE
- Jérôme NUSSE
Président des Editions Quo Vadis
- Mme Monique PRISSARD, représentant permanent des Ets Charles NUSSE
Membre du Directoire des Ets Charles NUSSE

3. PROPOSITIONS

3.1 AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat à affecter est de (en euros) :

Déficit de l'exercice 2014 -1 718 088,07 €

Nous vous proposons l'affectation suivante :

Imputation sur les autres réserves -1 718 088,07 €

Nous vous proposons le versement d'un dividende de 1 301 202,00 € qui sera prélevé sur les autres réserves.

Comme le capital social de la société est divisé en 1 131 480 actions, chacune de ces actions percevrait un dividende total de 1,15 €.

Le tableau suivant rappelle les dividendes qui ont été versés au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende	Nombre d'actions
2011	1,00	1 131 480
2012	0,50	1 131 480
2013	0,50	1 131 480

3.2 JETONS DE PRESENCE

Votre Conseil vous propose de fixer à 60 000 € le montant total des jetons de présence qui seront partagés par les administrateurs pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs.

3.3 ADMINISTRATEURS

Votre Conseil vous propose de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Claude Gilles NUSSE, demeurant 105 rue de Lille à Paris 7^{ème}. Ce mandat, valable pour une durée de 6 ans, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale à laquelle seront soumis les comptes de l'exercice 2020.

4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 1^{er} janvier et le 26 mars 2015.

5. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Les sociétés productrices de papiers du Groupe participent à différents programmes de recherche en relation avec le Centre Technique du Papier de Grenoble et des laboratoires d'Universités. En interne, nous avons mis au point avec succès de nouvelles qualités pour les impressions offset et jet d'encre, de même que des cartes pour impression Indigo ou ignifuges. L'installation d'Everbal permet de produire des papiers recyclés très blancs sans nécessité de désencrage.

En articles de papeterie, les trois départements ont mis en place durant ces dernières années des équipes complètes de designers et d'infographistes. En liaison avec l'équipe de Photoweb, une démarche particulière est engagée vers la production d'articles personnalisés.

6. RAPPORT RSE

L'article L225-102-1 du Code de commerce impose au Groupe Exacompta Clairefontaine de fournir des informations sur la manière dont il « prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités ».

Ces informations, listées au Décret n°2012-557 du 24 avril 2012, font l'objet d'un document spécifique intitulé « Responsabilité Sociale, Environnementale et Sociétale » qui fait partie intégrante de ce rapport de gestion.

7. INFORMATIONS SOCIALES

L'effectif total du Groupe Exacompta Clairefontaine était de 3 144 personnes au 31 décembre 2014 contre 3 091 en 2013.

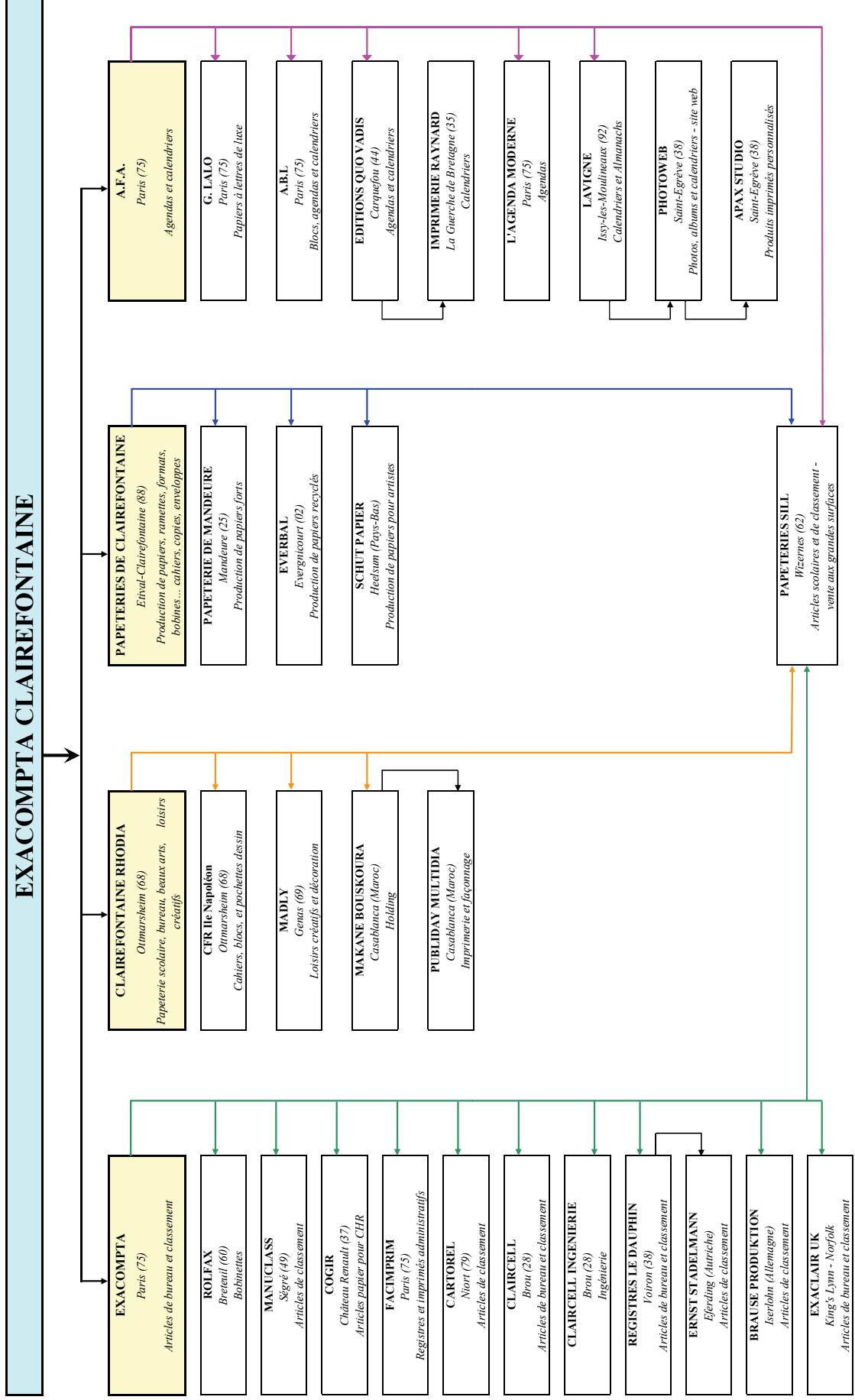
Les sociétés appliquent à titre principal la convention collective de la production des papiers cartons et celluloses, ou celle du cartonnage.

Le Comité de groupe réuni le 11 juin 2014 a commenté l'activité et les perspectives économiques et sociales de l'exercice.

8. PERSPECTIVES

En ce début d'année 2015, la chute de l'Euro s'est accentuée et la montée du prix des pâtes à papiers qui en résulte pénalisera notre rentabilité. Par ailleurs, la consommation de papiers d'impression-écriture et d'articles de papeterie semble avoir repris sa tendance régulièrement à la baisse. L'industrie papetière continuera sa restructuration et Exacompta Clairefontaine a les moyens d'en rester un acteur important.

ORGANIGRAMME DU GROUPE



Sociétés de commercialisation du groupe EXACOMPTA CLAIREFONTAINE à l'étranger :

- EXACLAIR et RODECO (DE)
- EXACLAIR (ES)
- EXACLAIR (BE)
- EXACLAIR (US)
- CLAIR MAROC
- QUO VADIS : Canada - Italie - Japon - Pologne - USA

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers actionnaires,

Je vous communique les informations suivantes conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code du commerce.

1. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

La composition du Conseil est optimisée pour rassembler des membres ayant des responsabilités directes dans les différentes activités du groupe ainsi que des spécialistes des questions financières et sociales.

Le conseil est composé de dix membres. Conformément aux dispositions légales il comprend 20 % de femmes. Les échéances des mandats sont exprimées en date de clôture d'exercice.

M. François NUSSE, mandat jusqu'en 2019

Mme Christine NUSSE, mandat jusqu'en 2018

MM. Charles NUSSE, mandat jusqu'en 2017

Dominique DARIDAN, mandat jusqu'en 2016

Jean-Marie NUSSE, mandat jusqu'en 2016

Frédéric NUSSE, mandat jusqu'en 2015

Guillaume NUSSE, mandat jusqu'en 2015

Jérôme NUSSE, mandat jusqu'en 2015

Jean-Claude Gilles NUSSE, mandat jusqu'en 2014

Ets Charles NUSSE, représentés par Mme Monique PRISSARD, mandat jusqu'en 2015

Le Président directeur général, qui a en charge la présidence du Directoire du holding d'animation Etablissements Charles Nusse ainsi que de la SAS Exacompta et ses filiales, est entouré de deux Directeurs généraux délégués administrateurs.

Ils assistent le Président dans les domaines suivants :

- Monsieur Jean-Claude Gilles NUSSE – Directeur général délégué : départements Exacompta et AFA
- Monsieur Jean-Marie NUSSE – Directeur général délégué : départements Papeteries de Clairefontaine et Clairefontaine Rhodia. Coordination administrative et financière.

Aucune limitation n'a été apportée par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Président directeur général et des Directeurs généraux délégués.

Les convocations sont faites par écrit huit jours au moins à l'avance. Les réunions se tiennent au siège social ou au siège d'une filiale à Paris.

Les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil d'administration qui arrêtent les comptes annuels, les comptes semestriels et toutes les réunions ayant pour objet l'examen des comptes.

Le Conseil s'est réuni quatre fois depuis le 1^{er} janvier 2014.

- Le Conseil du 26 mars a arrêté les comptes de l'exercice précédent et a préparé l'Assemblée.
- Le Conseil du 30 août a examiné la situation semestrielle, notamment la conjoncture du début d'exercice et les soldes intermédiaires de gestion et d'autres thèmes particuliers
- Les Conseils de mars & août ont été suivis par un communiqué à l'attention de tous les actionnaires.

Un ou plusieurs autres Conseils se tiennent si les circonstances l'exigent, notamment en cas de perspectives de développement externe ou d'investissement significatif.

La présence physique des membres du Conseil aux réunions a été requise, le Conseil ne prévoyant pas le recours à des moyens de visioconférence. Les membres du Conseil ont témoigné d'une grande assiduité, aucun absentéisme n'est à déplorer. Aucune réunion n'a été provoquée à l'initiative des administrateurs ou des Directeurs généraux.

Pour permettre aux membres du Conseil de préparer utilement les réunions, le Président leur communique toutes informations ou documents nécessaires préalablement.

Lors des Conseils d'administration arrêtant les comptes annuels et semestriels, chaque société du groupe est tenue de présenter un rapport de gestion comportant obligatoirement en plus de son bilan l'analyse des éléments suivants :

- matières premières (pâte à papier en particulier)
- résultats commerciaux
- finition et logistique
- services techniques
- résultat industriel
- gestion comptable et financière
- investissements
- perspectives et risques

Les administrateurs prennent connaissance des comptes consolidés du groupe et des comptes consolidés des sous-groupes.

Ces comptes consolidés comportent un certain nombre d'analyses :

- variation des capitaux propres
- contribution au résultat consolidé par société
- contribution aux réserves consolidées par société
- contribution aux capitaux propres par société
- SIG consolidés

Le projet des comptes sociaux et consolidés est transmis aux administrateurs huit jours au minimum avant la réunion du Conseil appelé à les arrêter.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en fait la demande, le Président communique immédiatement ou rapidement les informations et documents complémentaires requis.

2. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Extrait des statuts (article 8.2) : « Les actions sont indivisibles à l'égard de la société. Les propriétaires indivis d'actions sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire commun de leur choix. A défaut d'accord entre eux sur le choix d'un mandataire, celui-ci est désigné par ordonnance du Président du tribunal de Commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote attaché à l'action est exercé par le propriétaire des actions mises en gage. En cas de démembrement de la propriété d'une action, il appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les assemblées générales extraordinaires ».

Extrait des statuts (article 8.3.2) : « Les actions revêtant la forme nominative qui, intégralement libérées, sont inscrites au nom d'un même titulaire depuis au moins deux (2) ans, bénéficient d'un droit de vote double eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent ».

Extrait des statuts (article 15.2) : « Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en toute autre localité indiquée dans l'avis de convocation, dans les formes et délais prévus par les dispositions réglementaires ».

Extrait des statuts (article 16.2) : « Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Le mandat est donné pour une seule assemblée : il peut l'être pour deux assemblées, l'une ordinaire l'autre extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire conforme aux prescriptions réglementaires et dont il n'est tenu compte que s'il est reçu par la société trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Ce formulaire peut, le cas échéant figurer sur le même document que la formule de procuration ».

3. Gouvernement d'entreprise

Du fait de ses spécificités : actionnariat familial puissant, valeurs d'entreprise portées par ses membres..., le Conseil d'administration n'a pas jugé nécessaire de se référer à un Code de gouvernement d'entreprise.

De même, le Conseil d'administration n'a pas figé son mode de fonctionnement par un règlement intérieur écrit. Les évolutions de celui-ci sont décidées au cours des différentes réunions.

Comité d'audit :

Il est représenté par le Conseil d'administration où siègent les principaux dirigeants des quatre départements du Groupe.

Le Conseil n'a pas formalisé d'autres comités permanents chargés de suivre des domaines particuliers. En fonction des problématiques à traiter, des comités ad hoc peuvent être mis en place.

Rémunérations des mandataires sociaux :

La recommandation émise par l'AMF en matière de rémunération des mandataires sociaux est sans objet au sein du Groupe Exacompta Clairefontaine. Les dispositifs de stock-options, d'actions de performance, régimes de retraite supplémentaire y sont inexistant.

Le Groupe applique le principe d'une rémunération fixe pour l'ensemble des dirigeants mandataires sociaux et il n'existe pas de dispositif de rémunération variable.

Les rémunérations et avantages de toutes natures accordés aux mandataires sociaux sont fixés selon les principes suivants :

- pour les salaires, selon l'expérience et la spécificité du poste occupé,
- pour les jetons de présence, ils sont distribués à part égale entre chaque administrateur en tenant compte de l'assiduité aux réunions.

Jetons de présence :

Le montant total des jetons de présence partagés par les administrateurs s'élève à 60 K€ en 2014 dans le cadre de la décision de l'Assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2014.

4. Procédures de contrôle interne mises en place par la société

4.1 Définition du contrôle interne

Le contrôle interne se définit comme un processus mis en œuvre à la fois par le Conseil d'administration, la Direction Générale et le personnel d'un groupe destiné à donner une assurance raisonnable concernant la réalisation d'objectifs dans les domaines suivants :

- efficacité et efficience des opérations
- fiabilité de l'information financière
- conformité aux lois et règlements en vigueur

Le contrôle interne consiste en l'ensemble des méthodes que le management a mis en œuvre pour donner une assurance raisonnable concernant la réalisation des objectifs et prévenir la survenance d'événements préjudiciables.

4.2 Finalités et limites

Le contrôle interne assure une maîtrise des opérations de l'entreprise et la protège contre différents types de risques, notamment :

- les irrégularités et les fraudes
- l'omission ou l'inexactitude significative dans le traitement des informations, et par là même dans les états financiers

- le non respect des obligations légales et contractuelles de l'entreprise
- la destruction, la dégradation ou la disparition des actifs, la mauvaise évaluation du patrimoine

Un système de contrôle interne, aussi bon soit-il, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable et non une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de l'entreprise, tant par la limite inhérente à tout processus mis en œuvre par des êtres humains que par les contraintes de ressources dont toute entreprise doit tenir compte.

Le groupe s'appuie sur quatre types d'informations pour assurer son pilotage :

- les comptes annuels sociaux et consolidés
- les comptes semestriels consolidés
- les comptes trimestriels (mars et septembre – non publiés)
- les comptes prévisionnels (non publiés)

4.3 Les procédures

Le recensement systématique des risques est la première étape du contrôle interne. La cartographie des risques du groupe ne présente pas de particularités très spécifiques, les principaux enjeux sont les suivants :

- maîtrise des achats de matières premières
- maîtrise des processus de fabrication
- risque environnemental
- protection des actifs et des sites industriels,
- contrôle de l'utilisation des instruments financiers et couverture du risque de change

Les procédures qui s'appliquent aux différentes sociétés du groupe peuvent être synthétiquement décrites :

➤ en matière comptable et financière

- établissement de comptes prévisionnels
- suivi budgétaire
- suivi du chiffre d'affaires intra-groupe
- rapprochements comptables intra-groupe
- suivi des soldes intermédiaires de gestion mensuels et cumulés
- situation de trésorerie mensuelle et cumulée
- composition et performance du portefeuille de placements
- suivi mensuel des engagements financiers court et moyen terme des filiales avec transmission et contrôle des besoins en fonds de roulement d'exploitation

Le contrôle interne en matière d'instruments financiers fait l'objet d'un contrôle spécifique par la Direction Générale, aussi bien en ce qui concerne les types d'instruments utilisés que les niveaux de risques maximaux encourus qui sont mesurés quotidiennement.

Ces instruments financiers (contrats ou options) sont de deux natures :

- soit ils constituent une opération permettant de réduire le risque de variation de valeur d'un élément de l'actif ou du passif ou bien encore d'un engagement ou d'une transaction future non encore matérialisée avec lesquels ils sont corrélés,
- soit ils ont un caractère purement financier dans le cas d'encours complémentaire.

➤ dans les autres domaines, un certain nombre de rapports réguliers sont établis

- rapports de production
- suivi des résultats industriels mensuels et cumulés
- certification ISO 9000 et ISO 14000
- sécurité
- audits environnementaux
- marques et labels environnementaux

Le Groupe n'a pas organisé de service dédié au contrôle interne, chargé d'effectuer des vérifications pour son compte (tant en son sein qu'au sein des sociétés qu'il contrôle).

Les opérations concourant à l'exercice des activités sociales du Groupe comme à leur traduction dans les comptes sont vérifiées, sans nécessairement une formalisation des procédures appliquées, par la Direction Générale ou ses délégataires ou ses mandataires, avec pour objectif général de respecter ou faire respecter les lois, règlements et normes en vigueur et de mettre tout en œuvre pour éviter la survenance de sinistres susceptibles de mettre en cause la pérennité du Groupe.

➤ Le Groupe utilise les systèmes et logiciels comptables ou progiciels suivants :

- ETAFI (gestion fiscale)
- REFLEX (consolidation)
- IWS (rapprochements intra-groupe)
- SAP, NAVISION (comptabilité & finances)
- ZADIG (gestion du personnel)
- EXCALIBUR (intranet)

➤ Les sociétés du Groupe ont notamment souscrit les contrats d'assurance suivants :

- Multirisque industrielle
- Assurance bris de machine, frais et pertes financières sur cogénération
- Multirisque propriétés immobilières
- Responsabilité civile générale
- Responsabilité atteinte à l'environnement
- Assurance flotte automobile et véhicules de manutention

Le Président du Conseil d'Administration

Exacompta Clairefontaine S.A.

Comptes sociaux au
31 décembre 2014

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

ACTIF en K€	31/12/2014	31/12/2013
Immobilisations incorporelles		
Concessions, brevets, licences, marques	1	14
Immobilisations incorporelles en cours		
Immobilisations corporelles		
Terrains	3 616	3 601
Constructions	9 734	10 575
Autres immobilisations corporelles	43	32
Immobilisations corporelles en cours	180	175
Immobilisations financières		
Participations	274 240	274 240
Autres titres immobilisés		
Prêts	29 816	9 305
Autres immobilisations financières	4	4
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	317 634	297 946
Stocks	198	198
Avances et acomptes versés sur commandes	58	135
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	2 328	2 175
Autres créances	59 354	86 727
Charges constatées d'avance	217	195
Disponibilités	6 607	1
TOTAL ACTIF CIRCULANT	68 762	89 431
Ecarts de conversion actif		11
TOTAL ACTIF	386 396	387 388

PASSIF en K€	31/12/2013	31/12/2013
Capital social	4 526	4 526
Primes d'émission, de fusion, d'apport	162 566	162 566
Ecarts de réévaluation	485	485
Réserves		
Réserve légale	453	453
Autres réserves	139 170	162 219
Report à nouveau		418
Résultat de l'exercice - bénéfice	-1 718	-22 901
Provisions réglementées	2 947	2 821
CAPITAUX PROPRES	308 429	310 587
Provisions		
Pour risques		
Pour charges	281	251
TOTAL DES PROVISIONS	281	251
Dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	30 035	46 282
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	805	803
Dettes fiscales et sociales	1 547	1 396
Autres dettes	44 647	27 758
Produits constatés d'avance	568	311
TOTAL DES DETTES	77 602	76 550
Ecarts de conversion passif	84	
TOTAL PASSIF	386 396	387 388

COMPTE DE RESULTAT en K€	31/12/2014	31/12/2013
Chiffre d'affaires	2 231	2 259
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	6 481	6 495
Autres produits	384	479
PRODUITS D'EXPLOITATION	9 096	9 233
Achats et autres approvisionnements	7	8
Autres achats et charges externes	2 350	2 206
Impôts, taxes et versements assimilés	408	411
Salaires et traitements	3 893	3 903
Charges sociales	1 519	1 495
Dotations aux amortissements sur immobilisations	862	857
Dotations aux provisions	42	28
Autres charges	66	67
CHARGES D'EXPLOITATION	9 147	8 975
RESULTAT D'EXPLOITATION	-51	258
Produits financiers de participations	669	720
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	266	422
Autres intérêts et produits assimilés	1 878	1 413
Reprises sur provisions, transferts de charges		
Différences positives de change	391	65
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
PRODUITS FINANCIERS	3 204	2 620
Dotations aux amortissements et provisions		25 000
Intérêts et charges assimilées	1 071	932
Différences négatives de change	13	205
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	1 084	26 137
RESULTAT FINANCIER	2 120	-23 517
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 069	-23 259
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		14
Sur opérations en capital		3
Reprises sur provisions, transferts de charges	28	29
PRODUITS EXCEPTIONNELS	28	46
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	1	5
Dotations aux amortissements et provisions	154	268
CHARGES EXCEPTIONNELLES	155	273
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-127	-227
Impôts sur les bénéfices	3 660	-585
BENEFICE DE L'EXERCICE	-1 718	-22 901

ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Préambule

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2014, dont :

- le Total du bilan s'élève à : 386 396 128 €
- le Résultat net s'élève à : -1 718 088 €

Evènements principaux de l'exercice

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant du règlement ANC 2014-03.

Comparabilité des comptes

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2014 au 31/12/2014.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes

Immobilisations incorporelles

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie probable d'utilisation :

- Logiciels 1 à 3 ans

Immobilisations corporelles

Evaluation :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat hors frais accessoires) ou à leur coût de production.

Amortissements :

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle sur les bases suivantes :

- Constructions 25 à 40 ans
- Agencements et aménagements des constructions 10 à 20 ans
- Matériel de bureau & informatique 3 à 10 ans

Dépréciations :

A chaque clôture, la société apprécie la valeur de ces immobilisations, afin de déterminer s'il existe un indice de perte de valeur. Dans ce cas, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est appréciée par référence à la situation nette, éventuellement consolidée quand il s'agit d'un groupe de filiales, et aux perspectives de chaque filiale ou groupe de filiales.

Les financements accordés aux filiales à échéances de plus d'un an sont reclassés en immobilisations financières.

Stocks

Est retenu en stock l'achat effectué en 1997 de bois résineux sur pied.

Créances et dettes

Evaluation & dépréciation :

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale, une dépréciation de créances est constituée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :

Elles sont évaluées sur la base du dernier cours de change à la clôture de l'exercice. Les différences résultant de cette évaluation sont inscrites en écarts de conversion actif ou passif. Les écarts de conversion actifs font l'objet de provisions pour pertes de change.

Trésorerie

Trésorerie court terme :

Le financement des besoins court terme est couvert par des billets de trésorerie émis par Exacompta Clairefontaine. Ils sont rémunérés à un taux fixe déterminé au moment de l'émission, ont une échéance fixe et une durée maximale de 365 jours.

Le montant utilisé s'élève à 20 000 K€ à la clôture de l'exercice pour un plafond d'encours autorisé de 125 000 K€.

Lignes de tirage :

Elles sont négociées auprès de plusieurs banques pour un montant total de 127 000 K€ et couvrent des échéances d'une durée maximale de 4 ans. Les tirages ont une durée comprise entre une semaine et 6 mois, sans utilisation à la clôture de l'exercice 2014.

Valeurs mobilières de placement :

Les valeurs mobilières de placement sont des actifs détenus à des fins de transaction. La valeur au bilan, soit 6 270 K€, correspond à la valeur de marché au 31 décembre 2014. La valeur comptable est égale à la juste valeur.

Amortissements dérogatoires

Les amortissements dérogatoires constatés correspondent à la différence entre l'amortissement déterminé selon les usages fiscaux et l'amortissement calculé selon le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation.

Les amortissements dérogatoires s'élèvent à 2 947 K€ à la clôture.

Provisions pour risques et charges

La méthode retenue pour le calcul de la provision pour indemnités de départ en retraite est la méthode des unités de crédit projetées. Le taux d'actualisation est déterminé par référence au taux de marché des TMO fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.

Le calcul repose sur les principales hypothèses suivantes :

- probabilité de prise de retraite dans l'entreprise, turnover, mortalité
- montant des indemnités à percevoir en fonction de la convention collective « Production des papiers, cartons et celluloses »
- âge de départ à la retraite : de 60 à 67 ans selon l'année de naissance du salarié
- taux de charges sociales : 40 %, taux d'actualisation : 2,44 %

Le montant de l'engagement de retraite – charges sociales comprises – est provisionné en totalité à la clôture et s'élève à 281 K€.

Autres informations

➤ *Identité de la société mère consolidant les comptes de la société :*

Exacompta Clairefontaine est détenue à 80,46 % par les Ets Charles NUSSE, SA à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 1 603 248 € - 15, rue des Ecluses St-Martin 75010 PARIS.

➤ *Intégration fiscale :*

Toutes les filiales françaises sont intégrées fiscalement, sauf les sociétés Photoweb et Apax Studio détenues à 75 %.

La société mère du groupe fiscal est la société Exacompta Clairefontaine.

Les économies d'impôt réalisées par la société mère sont rétrocédées aux filiales lorsqu'elles redeviennent bénéficiaires et peuvent imputer leurs propres déficits.

La charge d'impôt constatée en 2014 s'élève à 3 296 K€.

➤ *Droits individuels à la formation :*

Les salariés ont acquis à la clôture un volume de 4 585 heures non utilisées.

➤ *Effectifs :*

L'effectif moyen de la société mère est de 44 personnes en 2014 (2 cadres administratifs et 42 commerciaux).

➤ *Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) :*

Le CICE est calculé sur le total des rémunérations versées au titre de l'année civile et le produit est pris en compte au rythme de l'engagement des charges de personnel. Il est comptabilisé en diminution des charges de personnel.

Au titre de l'exercice 2014, le montant du CICE s'élève à 11 K€.

➤ *Rémunérations des organes d'administration et de direction :*

Les membres du Conseil d'administration ne sont pas rémunérés par la société.

Le montant total des jetons de présence partagés par les Administrateurs s'élève à 60 K€ en 2014, dans le cadre de la décision de l'Assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2014.

INFORMATIONS SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Capital social

	Nombre d'actions	Valeur nominale
Au 1 ^{er} janvier	1 131 480	4 €
Au 31 décembre	1 131 480	4 €

Variation des capitaux propres (en K€)

Capitaux propres au 31/12/2013	310 587
Dividendes distribués	-566
Variation des provisions réglementées	126
Résultat de l'exercice 2014	-1 718
Capitaux propres au 31/12/2014	308 429

Variation des immobilisations brutes

en K€	Valeur brute à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	Valeur brute à la clôture
Concessions, brevets, licences	288	1			289
Immobilisations incorporelles en cours	0				0
<i>Immobilisations incorporelles</i>	288	1	0	0	289
Terrains	3 602	16			3 618
Constructions et aménagements	20 909				20 909
Autres immobilisations corporelles	98	10	5	8	111
Immobilisations corporelles en cours	175	13		-8	180
<i>Immobilisations corporelles</i>	24 784	39	5	0	24 818
Participations	299 240				299 240
Prêts	9 305	24 809	4 298		29 816
Autres immobilisations financières	4				4
<i>Immobilisations financières</i>	308 549	24 809	4 298		329 060

Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille

Dénomination sociale	Nombre de titres	% de participation	Valeur nette d'inventaire
Papeteries de Clairefontaine	5 700 000	100 %	103 001 491
Exacompta	135 000	100 %	90 692 905
Ateliers de Fabrication d'Agendas	90 000	100 %	49 633 433
Clairefontaine Rhodia	256 000	100 %	30 912 423
Coopérative Forestière Lorraine	1	non significatif	178

Variation des amortissements sur immobilisations

en K€	Montants à l'ouverture	Dotations	Reprises	Montants à la clôture
Concessions, brevets, licences	274	14		288
Immobilisations incorporelles	274	14		288
Terrains	1	1		2
Constructions et aménagements	10 334	841		11 175
Autres immobilisations corporelles	66	6	4	68
Immobilisations corporelles	10 401	848	4	11 245

Variation des provisions et dépréciations

en K€	Montants à l'ouverture	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	Montants à la clôture
Amortissements dérogatoires	2 821	154	28		2 947
Provisions réglementées	2 821	154	28		2 947
Pensions et obligations similaires	251	42	6	6	281
Provisions pour risques et charges	251	42	6	6	281
Titres de participation	25 000				25 000
Dépréciations	25 000				25 000

Dotations et reprises		
○ exploitation	42	12
○ financières		
○ exceptionnelles	154	28
Total	196	40

Echéancier des créances

Echéances des créances - en K€	Montants bruts	- de 1 an	+ de 1 an
<i>Créances de l'actif immobilisé</i>			
Prêts	29 816	3 446	26 370
Autres immobilisations financières	4		4
<i>Créances de l'actif circulant</i>			
Créances clients	2 328	2 328	
Personnel et comptes rattachés	21	21	
Impôts sur les bénéfices	2 589	2 589	
Taxe sur la valeur ajoutée	126	126	
Autres créances fiscales	2	2	
Groupe et associés	56 612	56 612	
Débiteurs divers	4	4	
Charges constatées d'avance	217	217	
Total général	91 719	65 345	26 374

Echéancier des dettes

Echéances des dettes - en K€	Montants bruts	- de 1 an	de 1 à 5 ans
Emprunts et dettes – Ets de crédit	30 035	20 035	10 000
Fournisseurs et comptes rattachés	805	805	
Personnel et comptes rattachés	545	545	
Organismes sociaux	752	752	
Taxe sur la valeur ajoutée	219	219	
Autres impôts, taxes et assimilés	31	31	
Dettes sur immobilisations	1	1	
Groupe et associés	44 646	40 540	4 106
Produits constatés d'avance	568	568	
Total général	77 602	63 496	14 106

Détail des charges & produits constatés d'avance

en K€	Charges constatées d'avance	Produits constatés d'avance
Opérations d'exploitation	181	470
Opérations financières	36	98
Total	217	568

Détail des charges à payer & produits à recevoir

en K€	Charges à payer	Produits à recevoir
Factures non parvenues // à établir	83	171
Dettes // créances fiscales & sociales	643	2
Opérations financières	35	9
Total	761	182

Détail des transferts de charges

en K€	Transferts de charges
Transferts de charges externes	1 241
Transferts de charges de personnel	5 037
Transferts de charges impôts & taxes	191
Total	6 469

Produits et charges exceptionnels

en K€	31/12/2014	31/12/2013
Cession des immobilisations corporelles		3
Reprise d'amortissements dérogatoires	28	29
Autres reprises exceptionnelles		
Autres produits		14
Total des produits exceptionnels	28	46
Cession des immobilisations corporelles	1	5
Dotation aux amortissements dérogatoires	154	218
Autres dotations exceptionnelles		50
Autres charges		
Total des charges exceptionnelles	155	273

Répartition de l'impôt sur les bénéfices

Répartition - en K€	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	2 069	377	1 692
Résultat exceptionnel	-127	-30	-97
Charge d'impôt <ul style="list-style-type: none"> • intégration fiscale • autre effets d'impôt 		3 296 17	-3 296 -17
Total général	1 942	3 660	-1 718

Situation fiscale différée et latente

en K€	Montant
<i>Impôt sur :</i>	
Amortissements dérogatoires	982
Total des accroissements	982
<i>Impôt payé d'avance sur :</i>	
Congés payés	106
Autres	126
Total des allègements	232
Situation fiscale différée nette	750

Déficits reportables	-
Situation fiscale latente nette	0

Instruments financiers

Valorisation :

La société utilise des produits dérivés principalement pour faire face aux risques de taux. Quant aux opérations relatives à la couverture contre les risques de change, elles sont non significatives. La valorisation des instruments financiers est de -318 K€ au 31/12/2014.

Risque de taux d'intérêts :

Afin de se protéger contre les variations de taux d'intérêts, le groupe a mis en place des couvertures sous forme de contrats d'échange de taux Swap.

Les types d'instruments qui peuvent être utilisés, ainsi que les niveaux de risques maximaux encourus sont déterminés par la direction générale. Le risque est contrôlé quotidiennement.

Portefeuille d'instruments financiers au 31/12/2014 (montants en notionnel courant) :

<i>Maturité résiduelle en K€</i>	- de 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Swaps de taux	3 435	12 570	0	16 005

Engagements hors bilan

Les sociétés têtes de sous-groupe (Exacompta, Papeteries de Clairefontaine, Clairefontaine Rhodia, AFA) garantissent tous les remboursements de leurs filiales emprunteuses auprès de leur société mère.

Exacompta Clairefontaine est :

- Caution solidaire au bénéfice de la société Exeltium pour toutes les obligations de paiement au titre des achats de blocs d'énergie électrique souscrits par Papeteries de Clairefontaine.
- Garante du remboursement de 2 emprunts souscrits par sa filiale Lavigne auprès de la banque CIC Est. Le capital restant dû au 31/12/2014 est de 7 844 K€.

Montants concernant les entreprises liées

en K€	Entreprises liées
<i>Actif immobilisé</i>	304 054
Participations	274 240
Prêts	29 814
<i>Actif circulant</i>	58 973
Créances clients et comptes rattachés	2 328
Autres créances	56 645
<i>Dettes</i>	44 869
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	123
Autres dettes	44 746
<i>Produits financiers</i>	2 812
Dont dividendes	669
<i>Charges financières</i>	438
<i>Produits d'exploitation</i>	8 990
Locations immobilières	2 169
Autres produits	379
Transferts de charges	6 442

Transactions avec les parties liées

Aucune transaction d'importance significative concernant les parties liées n'a été conclue à des conditions différentes de celles du marché.

Liste des filiales et participations – en euros

Filiales directes détenues à plus de 50 %	% détenu Dividendes perçus	Capital social Capitaux propres	Titres Valeur Brute Valeur nette	Prêts Avances
Papeteries de Clairefontaine 88480 ETIVAL CLAIREFONTAINE	100 % 399 000	91 200 000 160 312 023	103 001 491 103 001 491	
Exacompta 138, Quai de Jemmapes 75010 PARIS	100 %	2 160 000 77 742 408	115 692 905 90 692 905	910 714
Atelier de Fabrication d'Agendas 132, Quai de Jemmapes 75010 PARIS	100 % 270 000	1 440 000 43 685 811	49 633 433 49 633 433	
Clairefontaine Rhodia RD 52 68490 OTTMARSHEIM	100 %	27 264 000 19 832 726	30 912 423 30 912 423	

Certaines informations comptables relatives aux filiales ne sont pas fournies en raison du préjudice grave qui pourrait résulter de leur divulgation.

Exacompta Clairefontaine S.A.

Rapports des commissaires aux comptes

- **Rapport sur les comptes annuels**
- **Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés**
- **Rapport sur le rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil et du contrôle interne**

SEREC AUDIT
Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris
70 bis rue Mademoiselle
75015 PARIS

BATT AUDIT
Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Nancy
25 rue du Bois de la Champelle
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2014

EXACOMPTA CLAIREFONTAINE

Société Anonyme

88480 ETIVAL CLAIREFONTAINE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2014

EXACOMPTA CLAIREFONTAINE S.A.

88480 ETIVAL CLAIREFONTAINE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le paragraphe « Immobilisations financières » de l'annexe relatif aux règles et méthodes comptables sont exposées les modalités d'évaluation des titres de participation. Nos travaux ont consisté à apprécier la pertinence des données de base utilisées et des hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que, contrairement aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, votre société n'a pas mentionné dans son rapport de gestion :

- les informations relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi qu'aux engagements de toute nature consentis en leur faveur,
- et, dans le document spécifique intitulé « Responsabilité Sociale, Environnementale et Sociétale », l'information sur la prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris et Vandœuvre-lès-Nancy, le 24 avril 2015

Les commissaires aux comptes,

SEREC AUDIT

Dominique GAYNO

BATT AUDIT

Jehanne GARRAIT

SEREC AUDIT
Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris
70 bis rue Mademoiselle
75015 PARIS

BATT AUDIT
Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Nancy
25 rue du Bois de la Champelle
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2014

EXACOMPTA CLAIREFONTAINE

Société Anonyme

88480 ETIVAL CLAIREFONTAINE

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

EXACOMPTA CLAIREFONTAINE S.A.

88480 ETIVAL CLAIREFONTAINE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris et Vandœuvre-lès-Nancy, le 24 avril 2015

Les commissaires aux comptes,

SEREC AUDIT

BATT AUDIT

Dominique GAYNO

Jehanne GARRAIT

SEREC AUDIT
Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris
70 bis rue Mademoiselle
75015 PARIS

BATT AUDIT
Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Nancy
25 rue du Bois de la Champelle
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de
l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du
Président du Conseil d'Administration

Exercice clos le 31 décembre 2014

EXACOMPTA CLAIREFONTAINE

Société Anonyme

88480 ETIVAL CLAIREFONTAINE

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration

Exercice clos le 31 décembre 2014

EXACOMPTA CLAIREFONTAINE S.A.

88480 ETIVAL CLAIREFONTAINE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris et Vandœuvre-lès-Nancy, le 24 avril 2015

Les commissaires aux comptes,

SEREC AUDIT

BATT AUDIT

Dominique GAYNO

Jehanne GARRAIT

Exacompta Clairefontaine S.A.

Comptes consolidés au
31 décembre 2014

Bilan consolidé

en K€	31/12/2014	31/12/2013	Notes
ACTIFS NON COURANTS	266 531	240 838	
Immobilisations incorporelles	13 412	14 172	(2.1.4)
Immobilisations incorporelles – Goodwills	31 462	10 550	(2.1.4)
Immobilisations corporelles	215 396	212 668	(2.1.5)
Actifs financiers	5 258	2 871	(2.1.6)
Impôts différés	1 003	577	(2.4)
ACTIFS COURANTS	341 013	332 807	
Stocks	160 633	164 232	(2.2.1)
Créances clients et autres créances	105 117	105 315	(2.2.2)
Acomptes versés	2 127	1 941	
Créances d'impôt	2 695	3 009	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	70 441	58 310	(2.2.3)
TOTAL DES ACTIFS	607 544	573 645	

CAPITAUX PROPRES	373 176	367 270	
Capital	4 526	4 526	
Réserves liées au capital	232 854	256 321	
Réserves consolidées	122 635	103 489	
Ecart de conversion	-1 008	-1 389	
Résultat - part du groupe	11 432	4 277	
Capitaux propres – part du groupe	370 439	367 224	
Intérêts minoritaires	2 737	46	
DETTES NON COURANTES	81 904	50 212	
Dettes portant intérêt	33 328	2 809	(2.6)
Impôts différés	29 120	29 790	(2.4)
Provisions	19 456	17 613	(2.5)
DETTES COURANTES	152 464	156 163	
Dettes fournisseurs	53 591	47 024	
Partie à court terme des dettes portant intérêt	43 603	58 080	(2.6)
Provisions	4 239	3 277	(2.5)
Dettes d'impôt	234		
Autres dettes	50 797	47 782	(2.8)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	607 544	573 645	

Compte de résultat consolidé

en K€	31/12/2014	31/12/2013	Notes
Produits des activités ordinaires	550 972	524 635	
- Ventes de produits	543 801	518 416	
- Ventes de services	7 171	6 219	
Autres produits opérationnels	5 642	5 127	
- Reprises d'amortissements		115	(2.1.4, 2.1.5)
- Subventions	9	35	
- Autres produits	5 633	4 977	
Variation de stocks de produits finis et de travaux en-cours	-2 018	-4 688	(2.2.1)
Production immobilisée	717	646	
Marchandises et matières consommées	-251 665	-247 246	(2.2.1)
Charges externes	-88 975	-85 028	
Frais de personnel	-147 860	-145 079	(2.12)
Impôts et taxes	-11 584	-11 693	
Dotations aux amortissements	-26 771	-25 266	(2.1.4, 2.1.5)
Autres charges opérationnelles	-6 949	-6 316	
RESULTAT OPERATIONNEL – avant dépréciation des goodwills	21 509	5 092	
Dépréciation des goodwills	-2 769	-70	(2.1.4, 2.1.1)
RESULTAT OPERATIONNEL – après dépréciation des goodwills	18 740	5 022	
Produits financier	2 990	2 136	
Charges financières	-2 536	-2 760	
Résultat financier	454	-624	(2.13)
Charges d'impôt sur le résultat	-7 283	-120	(2.4, 2.11)
Résultat après impôts	11 911	4 278	
Résultat net – part des minoritaires	479	1	
Résultat net - part du Groupe	11 432	4 277	
Résultat de la période	11 432	4 277	
Nombre d'actions	1 131 480	1 131 480	(2.3)
RESULTAT (de base & dilué) PAR ACTION	10,10	3,78	

Etat du résultat global

en K€	31/12/2014	31/12/2013
Résultat net de la période	11 911	4 278
• Ecart résultant de la conversion des états financiers d'entités étrangères	379	-665
• Ecart actuariels	-970	-531
Résultat global total	11 320	3 082
Attribuable :		
- aux minoritaires	479	1
- au Groupe	10 841	3 081

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

en K€	Capitaux propres – Part du Groupe	Capitaux propres – Part des minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 31/12/2012	364 709	45	364 754
Écarts de conversion	-665		-665
Autres variations	-531		-531
Total des opérations n'affectant pas le résultat	-1 196		-1 196
Résultat de l'exercice	4 277	1	4 278
Dividendes	-566		-566
Solde au 31/12/2013	367 224	46	367 270
Écarts de conversion	379		379
Écarts actuariels et autres variations	-970		-970
Acquisition de Photoweb – intérêts minoritaires		2 212	2 212
Put sur intérêts minoritaires Photoweb	-7 060		-7 060
Total des opérations n'affectant pas le résultat	-7 651	2 212	-5 439
Résultat de l'exercice	11 432	479	11 911
Dividendes *	-566		-566
Solde au 31/12/2014	370 439	2 737	373 176

* Soit 0,50€ par action.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

La trésorerie d'ouverture et de clôture au tableau des flux de trésorerie se détermine de la manière suivante :

en K€	31/12/2014	31/12/2013	Notes
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'actif	70 441	58 310	(actif)
Découverts bancaires remboursables	-43 557	-58 080	(2.6)
Intérêts courus des dettes financières	-46	-	(2.6)
Trésorerie au tableau de variation des flux de trésorerie	26 838	230	

Le rapprochement avec la « Partie à court terme des dettes portant intérêt » inscrite au passif est présenté en note 2.6.

Variation des flux de trésorerie

en K€	31/12/2014	31/12/2013	Notes
Résultat net de l'ensemble consolidé	11 911	4 278	
Elimination des charges et produits d'exploitation sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
• Amortissements et provisions	32 427	26 147	(2.1.4 à 2.1.6, 2.5)
• Variation des impôts différés	-670	96	(2.4)
• Plus values de cession, nettes d'impôt	-298	60	
• Ecart de conversion	379	-665	
• Autres	-970	-531	
<i>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</i>	<i>42 779</i>	<i>29 385</i>	
• Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	13 001	-720	Bilan
• Variation liée à l'impôt sur les bénéfices	-2 906	-2 031	
• Impôt sur les bénéfices décaissé	3 220	-174	
(1) Flux net de trésorerie générés par l'activité	56 094	26 460	
• Acquisitions d'immobilisations	-20 242	-26 489	(2.1.4 à 2.1.6)
• Cessions d'immobilisations	1 054	3 312	
• Incidence des variations de périmètre - acquisitions	-40 251		
• Incidence des variations de périmètre - cessions			
(2) Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-59 439	-23 177	
• Dividendes versés	-2 487	-4 313	(Variation des capitaux propres)
• Dividendes reçus	1 921	3 747	
• Emprunts souscrits	33 775	3 413	
• Remboursements d'emprunts	-2 869	-1 349	
• Intérêts payés	-999	-453	
• Intérêts reçus	612	803	
(3) Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	29 953	1 848	
(1+2+3) Total des flux de trésorerie	26 608	5 131	
Trésorerie d'ouverture	230	-4 901	
Trésorerie de clôture	26 838	230	
Variation de trésorerie	26 608	5 131	

Présentation des états financiers consolidés

1- Principes généraux – déclaration de conformité

Les comptes consolidés du Groupe EXACOMPTA CLAIREFONTAINE sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Les états financiers consolidés du Groupe Exacompta Clairefontaine ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 26 mars 2015. Ils ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires.

2- Adoption des normes internationales

➤ Normes, amendements et interprétations d'application obligatoire en 2014 :

- ✗ IFRS 10 – *Etats financiers consolidés*
- ✗ IFRS 11 – *Partenariats*
- ✗ IFRS 12 – *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*
- ✗ Amendements IFRS 10, 11 et 12 – *Dispositions transitoires*
- ✗ Amendements IFRS 10, 12 et IAS 27 – *Entités d'investissement*
- ✗ IAS 28 révisée 2011 – *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*
- ✗ Amendements IAS 32 – *Instruments financiers : présentation – Compensation d'actifs et de passifs financiers*
- ✗ Amendements IAS 36 – *Dépréciation d'actifs – Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers*
- ✗ Amendements IAS 39 – *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation – Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture*

L'adoption de ces normes et amendements n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe.

➤ Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne d'application obligatoire après 2014

- ✗ Amendements IAS 1 – *Présentation des états financiers d'actifs – Initiative informations à fournir*
- ✗ Améliorations annuelles – *Cycle 2011-2013*
- ✗ IFRIC 21 – *Taxes*

Le Groupe n'a anticipé l'application d'aucune norme, amendement ou interprétation.

Les incidences de ces nouveaux textes sont en cours d'évaluation notamment en ce qui concerne l'interprétation IFRIC 21 – *Taxes*.

➤ Normes, amendements et interprétations non encore adoptés par l'Union Européenne

- ✗ IFRS 9 – *Instruments financiers*
- ✗ Amendements IAS 19 – *Avantages du personnel – Régimes à prestations définies : cotisations des membres du personnel*
- ✗ Améliorations annuelles – *Cycle 2010-2012*
- ✗ Améliorations annuelles – *Cycle 2012-2014*
- ✗ IFRS 15 – *Comptabilisation des produits provenant de contrats avec des clients*
- ✗ Amendements à IFRS 10 et IAS 28 – *Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise*
- ✗ Amendements à IFRS 11 – *Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune*
- ✗ Amendements à IAS 16 et 38 – *Clarification sur les modes d'amortissement acceptables*

L'analyse des incidences de l'application de ces nouveaux textes est en cours.

3- Bases de préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche. Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des instruments financiers évalués à leur juste valeur.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes ultérieures affectées.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés. Elles ont été appliquées d'une manière uniforme à l'ensemble des entités du Groupe Exacompta Clairefontaine.

4- Consolidation des filiales

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société mère, Exacompta Clairefontaine, ainsi que ceux des entités contrôlées par la mère (« les filiales »).

Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu et jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les soldes de bilan, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la consolidation.

Les gains latents découlant des transactions avec les entreprises associées sont éliminés à concurrence des parts d'intérêt du Groupe.

Les pertes latentes sont éliminées de la même manière, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

5- Monnaies étrangères

Les états financiers individuels de chacune des entités du Groupe sont présentés dans la monnaie de l'environnement économique dans lequel elle opère. Pour les besoins des états financiers consolidés, le résultat et la situation financière de chaque entité sont exprimés en Euros, qui est la monnaie fonctionnelle de la société Exacompta Clairefontaine et la monnaie de présentation des états financiers consolidés.

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés au résultat financier selon le cas en produits ou en charges.

Pour chaque entité individuelle exerçant son activité à l'étranger, les actifs et les passifs sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges sont convertis aux cours de change moyens de l'exercice, ce qui représente une approximation suffisante des cours aux dates de transaction, en l'absence de fluctuations significatives.

Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en écart de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

6- Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition conformément à la norme IFRS 3 révisée – *Regroupements d'entreprises*.

Le goodwill provenant d'un regroupement d'entreprises est évalué comme étant l'excédent entre la contrepartie transférée et le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris évalués à leur juste valeur.

Le cas échéant, la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise est évaluée soit à la juste valeur, soit à la quote-part de la juste valeur des actifs et passifs de la filiale acquise. Cette option est ouverte lors de chaque opération de regroupement d'entreprises et ne peut être modifiée ultérieurement.

Lors d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la quote-part de la participation détenue avant la prise de contrôle est évaluée à sa juste valeur. Le produit ou la perte correspondante est enregistré en résultat.

L'évaluation initiale du regroupement d'entreprises peut être ajustée en contrepartie du goodwill en cas de nouvelles informations sur des faits existants à la date d'acquisition. La période d'ajustement de l'évaluation initiale est limitée à 12 mois à compter de la date de l'acquisition. Le Groupe comptabilise les frais connexes à l'acquisition d'une filiale en charges sur les périodes au cours desquelles les coûts sont engagés et les services reçus.

Dans le cas d'un regroupement d'entreprises réalisé à des conditions avantageuses, l'acquéreur comptabilise le profit correspondant en résultat à la date d'acquisition.

Un regroupement d'entreprises impliquant des entités sous contrôle commun est un regroupement dans lequel la totalité des entités ou des activités se regroupant sont contrôlées in fine par la même partie, tant avant qu'après le regroupement d'entreprises, et ce contrôle n'est pas temporaire.

En l'absence de dispositions spécifiques dans les normes, le Groupe applique la méthode de la valeur comptable à l'ensemble des opérations impliquant les entités sous contrôle commun.

7- Immobilisations corporelles

Les terrains et constructions détenus par le Groupe sont destinés à être utilisés dans la production ou la fourniture de biens et services ou à des fins administratives.

Le Groupe ne détient pas de bien immobilier significatif entrant dans la catégorie des immeubles de placement. Les installations industrielles et autres équipements sont des actifs détenus dans le cadre des activités de production ou de fourniture de biens et services.

L'ensemble des immobilisations corporelles dont le Groupe est propriétaire est inscrit au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles en cours de construction sont des actifs destinés à la production comptabilisés au coût diminué de toute perte de valeur identifiée.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisation corporelle distincte. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les contrats de location qui ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement.

Les actifs correspondants sont comptabilisés dans les immobilisations à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimums au titre de la location diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur, en contrepartie d'une dette financière. Les paiements minimaux au titre de ces contrats sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location financement, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde de la dette financière restant due au passif.

Ces actifs loués sont amortis sur leur durée d'utilité attendue, sur la même base que les actifs détenus.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire et aucune valeur résiduelle n'est retenue. Il est déterminé en fonction de la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle sur les bases suivantes et par an :

- Terrains	non amortis
- Constructions	25 à 40 ans
- Agencements et aménagements	10 à 20 ans
- Installations techniques et équipements	10 à 20 ans
- Autres matériels de bureau et informatique	3 à 10 ans

La durée d'utilité des principales immobilisations corporelles fait l'objet d'une revue lors de chaque arrêté. Le cas échéant, la modification de la durée d'utilité est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimation comptable.

8- Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et si le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif. Lorsque les principes pour la comptabilisation à l'actif de dépenses de développement ne sont pas satisfaits, elles sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

L'examen des coûts exposés a conduit le Groupe à ne pas activer de dépenses de développement.

Goodwills

Les goodwills résultent de l'acquisition des filiales. Ils représentent la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets diminués des passifs éventuels identifiables à la date de l'acquisition.

Le goodwill est initialement évalué à son coût et comptabilisé en tant qu'actif selon les principes exposés au paragraphe 6 ci-avant. Il est ensuite évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à des unités génératrices de trésorerie (UGT) qui sont constitués le plus souvent de filiales ou de regroupements de filiales présentant des synergies et ne présentant pas de flux de trésorerie indépendants.

Ces UGT sont largement indépendantes du Groupe consolidé, et leur taille est inférieure aux segments opérationnels tels que définis par la norme IFRS 8 *Secteurs opérationnels*.

Chaque année un test de dépréciation est réalisé sur l'ensemble des unités génératrices de trésorerie porteuses de goodwills, ainsi qu'à chaque arrêté s'il y a une indication que l'unité peut s'être dépréciée, selon les modalités suivantes conformément au dispositif prévu par la norme IAS 36 :

- ✘ Taux d'actualisation correspondant au taux de rendement attendu du marché pour un placement équivalent, indépendamment des sources de financement. Ce taux d'actualisation est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie après impôts. Son utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant un taux avant impôts appliqué à des flux de trésorerie non fiscalisés
- ✘ Business plans à 3 ans correspondant aux plans validés par la Direction
- ✘ Extrapolation des flux d'exploitation au-delà de 3 ans sur la base d'un taux de croissance propre au secteur d'activité

Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à la valeur comptable de l'unité, la perte de valeur est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie puis aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'unité.

Une perte de valeur pour un goodwill comptabilisée au compte de résultat n'est pas reprise lors d'une période ultérieure.

Marques

Les marques sont inscrites en tant qu'actifs incorporels et comptabilisées à leur juste valeur déterminée à la date d'acquisition. En l'absence de limite prévisible à leur capacité de générer des flux nets de trésorerie, la durée d'utilité des marques exploitées par le Groupe est considérée comme indéfinie.

Elles ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel ainsi qu'à chaque arrêté s'il existe un indice de perte de valeur. La valeur recouvrable est déterminée sur la base des flux de trésorerie attendus actualisés.

Les dépenses portant sur des marques générées en interne sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée sur les bases suivantes et par an :

- | | |
|--|------------|
| - Brevets, licences et logiciels | 3 à 8 ans |
| - Autres immobilisations incorporelles | 5 à 10 ans |

9- Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles (hors goodwills et marques)

A chaque clôture, le Groupe passe en revue les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer la perte de valeur éventuelle.

La valeur recouvrable d'un actif correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est estimée suivant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs. Si la valeur recouvrable est estimée comme étant inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est immédiatement enregistrée dans les charges au compte de résultat.

Une perte de valeur comptabilisée pour un actif lors d'un exercice antérieur peut être reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Cependant, cette valeur comptable augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. La reprise d'une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat.

10- Actifs financiers

Les titres de participation non consolidés sont classés en actifs disponibles à la vente évalués en juste valeur, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres. Si la juste valeur ne peut être estimée de façon fiable, les participations restent évaluées au coût d'acquisition. Dans le cas d'une dépréciation, la perte de valeur est enregistrée au compte de résultat.

Les créances rattachées aux participations et autres immobilisations financières sont évaluées en juste valeur lors de la comptabilisation initiale et au coût amorti lors des évaluations ultérieures.

11- Créances clients et autres créances

Les créances clients et autres créances sont classées dans la catégorie IAS 39 des prêts et créances. Elles sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale et au coût lors des évaluations ultérieures. Des pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

12- Stocks

Les stocks sont inscrits au plus faible entre le coût ou leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Le coût comprend les coûts directs de matière première et les coûts directs de main d'œuvre ainsi que les frais généraux directement attribuables, encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. En général, le coût est calculé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

Droits d'émission de gaz à effet de serre

Les filiales papetières du Groupe exercent une activité soumise à la réglementation de l'ordonnance n°2004-330 du 15 avril 2004 portant transposition en droit français, dans le code de l'environnement, de la directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil établissant un système d'échange de quotas de gaz à effet de serre, adoptée le 13 octobre 2003.

Un quota est une unité de compte représentative de l'émission d'une tonne de dioxyde de carbone. La période actuelle d'allocation de quotas d'émission de gaz à effet de serre couvre la période 2013-2020.

Les méthodes de comptabilisation appliquées par le Groupe sont celle issues du « Règlement N° 2012-03 du 4 octobre 2012 relatif à la comptabilisation des quotas d'émission de gaz à effet de serre et unités assimilées » adopté par l'Autorité des Normes Comptables. Dans le cadre de ce règlement, le Groupe applique le modèle Production pour lequel la détention des quotas est liée à un processus de production générant des émissions de gaz à effet de serre. Ils sont utilisés pour se conformer aux obligations de restitution

Les principales caractéristiques de l'application de ce modèle sont les suivantes :

- ✗ Les quotas sont comptabilisés en stocks
 - Les quotas alloués par l'Etat sont comptabilisés pour une valeur nulle. Ils sont suivis en quantité uniquement
 - Les quotas acquis sont enregistrés à leur coût d'acquisition
- ✗ Evaluation à la date de clôture
 - Une dépréciation est à comptabiliser lorsque la valeur actuelle du stock est inférieure à sa valeur comptable
 - Les quotas alloués, étant affectés d'une valeur nulle, ne sont pas soumis à une évaluation spécifique
- ✗ La sortie de stock
 - Les quotas sont sortis du stock au fur et à mesure des émissions de CO₂. Dans le cas de quotas alloués il n'y a pas d'incidence comptable
 - En cas de cession de quotas, les plus-values et moins-values sont comptabilisées en résultat opérationnel
- ✗ Les obligations liées aux émissions de gaz à effet de serre
 - L'obligation fondamentale de restitution de quotas de CO₂ en fonction des émissions est inchangée par rapport aux périodes d'allocation précédentes
 - A la clôture de chaque période comptable, si les quotas [alloués + acquis] sont insuffisants pour faire face à l'obligation de restitution, un passif correspondant au montant des quotas manquants à acquérir est comptabilisé

13- Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds de caisse, les soldes bancaires ainsi que les placements à court terme dans des instruments du marché monétaire.

Ces placements sont convertibles en un montant de trésorerie connu sous un délai maximal de mobilisation d'une semaine et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les valeurs mobilières de placement sont des actifs désignés à la juste valeur par le résultat.

Les découverts bancaires remboursables à vue et la part à court terme des comptes courants qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

14- Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour limiter son exposition aux risques de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement.

Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture (couverture de flux de trésorerie et couverture de juste valeur). Les instruments financiers dérivés sont classés dans la catégorie des actifs et passifs financiers évalués en juste valeur par le résultat. Le profit ou la perte résultant des évaluations successives à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les swaps de taux d'intérêt sont comptabilisés à la juste valeur correspondant au prix qui serait échangé par des parties consentantes et bien informées et dans des conditions de concurrence normale. Elle est fournie par les établissements financiers auprès desquels ils sont souscrits.

15- Dettes portant intérêt

Tous les instruments financiers sont évalués initialement à leur juste valeur et au coût amorti lors des évaluations ultérieures.

Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le résultat. Les coûts de transaction sont les coûts marginaux directement imputables à l'acquisition ou à l'émission d'un instrument financier et n'incluent pas les coûts internes d'administration.

Tous les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Les options de vente consenties à des tiers minoritaires de filiales contrôlées constituent un passif financier. La dette est estimée en fonction des contrats et peut être ré-estimée en fonction des résultats réalisés par l'entité.

Le Groupe enregistre ces options de vente en passif financier pour la valeur actuelle du prix d'exercice de ces options déduction faite des intérêts minoritaires correspondants avec pour contrepartie les capitaux propres part du Groupe.

Les variations ultérieures de la dette suivent le même traitement.

16- Avantages du personnel

Régimes à cotisations définies

Les paiements à un régime à cotisations définies sont comptabilisés en charges lorsqu'elles sont encourues.

Provisions pour indemnités de départ en retraite

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures.

Ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle, et minoré de la juste valeur des actifs du régime. Le taux d'actualisation est déterminé par référence au taux de marché des TMO à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie. Les calculs sont effectués selon la méthode des unités de crédit projetées.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

17- Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque l'opération a été approuvée par le Groupe et a fait l'objet d'une communication.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, et est actualisé lorsque l'effet est significatif.

18- Produits

Produits des activités ordinaires

Les ventes de produits et de services sont évaluées à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales et des taxes relatives aux ventes.

Les ventes de biens sont comptabilisées dans le compte de résultat lors de la livraison des biens et du transfert de la propriété à l'acheteur qui en supporte les risques et les avantages.

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture, évalué par référence aux travaux effectués.

Subventions publiques

Les subventions publiques qui compensent des charges encourues par le Groupe sont comptabilisées de façon systématique en tant que produits dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle les charges ont été encourues.

Les subventions qui couvrent en totalité ou partiellement le coût d'un actif sont déduites de cet actif pour constituer son coût de revient.

La subvention est comptabilisée en produits sur la durée d'utilité de l'actif amortissable par l'intermédiaire d'une réduction de la charge d'amortissement.

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi – CICE

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) a été instauré par l'article 66 de la Loi de finances rectificative n° 2012-1510 du 29 décembre 2012.

Il est calculé sur le total des rémunérations versées au titre de l'année civile et le produit est pris en compte au rythme de l'engagement des charges de personnel. Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel.

19- Charges

Paiements au titre de contrats de location simple

Les paiements au titre d'un contrat de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat.

Les avantages reçus ou à recevoir pour le locataire sont comptabilisés en résultat selon la même règle d'étalement sur la durée du contrat.

Résultat financier

Le résultat financier net comprend les intérêts à payer sur les emprunts et les passifs de trésorerie, les intérêts à recevoir sur les placements, les profits et pertes de change et les profits et pertes sur les instruments financiers qui sont comptabilisés dans le compte de résultat.

20- Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est également comptabilisé en capitaux propres.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) n'est pas qualifiée d'impôt sur le résultat et n'entre pas dans le champ d'application de la norme IAS 12. Les contributions sont enregistrées en charge opérationnelle.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période et de tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes. Il est déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- Le goodwill non déductible fiscalement ;
- La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable (sauf dans le cas d'un regroupement d'entreprises).

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles, et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par une même autorité fiscale et que le Groupe a l'intention de les régler sur la base de leur montant net.

21- Gestion du risque financier

D'une façon générale, le Groupe Exacompta Clairefontaine écarte toute opération financière à caractère complexe. Il reste cependant exposé à certains risques liés à l'utilisation d'instruments financiers dans le cadre de ses activités.

La gestion du risque est assurée par les unités opérationnelles dans le respect de la politique définie au niveau de la Direction générale.

Risques de marché

L'exposition aux risques de marché consiste essentiellement au risque de change et au risque de taux d'intérêt.

□ Risque de change

Le Groupe exerce ses activités à l'international. Les risques liés aux transactions commerciales, libellées dans une monnaie autre que les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe, concernent principalement les achats de matières premières libellés en USD.

Pour gérer ce risque de change, le Groupe couvre environ 50 % des transactions futures anticipées dans cette devise sur les trois mois à venir par des contrats d'options.

Les variations de taux de change n'ont pas d'impact très significatif sur les comptes de l'exercice.

□ Risque de taux d'intérêt

Le risque auquel le groupe est exposé provient des emprunts. Les emprunts initialement émis à taux variable exposent le Groupe au risque de variation des flux de trésorerie. En conséquence, des swaps de taux d'intérêt sont contractés.

Risque de liquidité

L'approche du Groupe pour gérer ce risque est de s'assurer qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, sans encourir de pertes inacceptables ni porter atteinte à sa réputation.

A cet effet, des financements à court terme (échéances de moins d'un an) sont mis en place pouvant être assurés par des billets de trésorerie rémunérés à taux fixe.

Le Groupe dispose par ailleurs de lignes de tirage couvrant les échéances moyen terme.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

□ Créances clients et autres débiteurs

La concentration du risque de crédit n'est pas significative, il est réparti sur un grand nombre de clients. Le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans influence significative sur le risque de crédit.

Le Groupe a mis en place des outils de suivi des encours lui permettant de s'assurer que ses clients ont un historique de risque de crédit approprié. Les clients qui ne satisfont pas aux exigences en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions avec le groupe que dans le cadre de paiements d'avance. Au surplus, le risque de crédit est limité par la souscription de contrats d'assurance-crédit.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs. Les pertes de valeur correspondent à des pertes spécifiques liées aux risques individualisés.

Les montants présentés au bilan sont nets des pertes de valeur comptabilisées.

□ Placements

Le Groupe limite son exposition au risque de crédit sur les placements, dépôts à court terme et autres instruments de trésorerie en souscrivant uniquement dans des titres liquides.

Les contreparties étant des banques de premier ordre, le Groupe ne s'attend pas à ce que certaines fassent défaut.

22- Information sectorielle

Basés sur l'organisation interne du Groupe, les segments opérationnels pour l'information financière sont définis par pôle de métier.

Les activités principales par pôle de métier sont les suivantes :

- Papier : production, finition et mise en format de papier
- Transformation : façonnage d'articles de papeterie, de bureau et de classement

Les opérations entre les différents pôles de métier sont réalisées à des conditions de marché.

Une information sectorielle par zone géographique est également présentée, ventilée pour le chiffre d'affaires par zone de commercialisation à la clientèle et pour les autres informations par zone d'implantation des sociétés consolidées.

Notes annexes aux comptes consolidés

1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Toutes les sociétés sont consolidées au 31 décembre 2014 suivant la méthode de l'intégration globale (I.G.).

Nom	Adresse	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation	N° de SIREN
EXACOMPTA CLAIREFONTAINE	88480 ETIVAL CLAIREFONTAINE			Société mère	505 780 296
A.B.L.	132, Quai de Jemmapes 75010 PARIS	100	100	I.G.	622 033 124
A.F.A.	132, Quai de Jemmapes 75010 PARIS	100	100	I.G.	582 090 452
L'AGENDA MODERNE	144, Quai de Jemmapes 75010 PARIS	100	100	I.G.	552 097 347
CARTOREL	358, Avenue de Paris 79025 NIORT	100	100	I.G.	025 770 470
CFR Ile Napoléon	RD 52 68490 OTTMARSHEIM	100	100	I.G.	439 721 697
PAPETERIES DE CLAIREFONTAINE	88480 ETIVAL CLAIREFONTAINE	100	100	I.G.	402 965 297
CLAIREFONTAINE RHODIA	RD 52 68490 OTTMARSHEIM	100	100	I.G.	339 956 781
CLAIRCELL	ZI – rue de Chartres 28160 BROU	100	100	I.G.	432 357 358
COGIR	10, rue Beauregard 37110 CHATEAU RENAULT	100	100	I.G.	885 783 159
REGISTRES LE DAUPHIN	27, rue Georges Sand 38500 VOIRON	100	100	I.G.	055 500 953
MADLY	6, rue Henri Becquerel 69740 GENAS	100	100	I.G.	400 210 449
EVERBAL	2, Route d'Avaux 02190 EVERGNICOURT	100	100	I.G.	542 091 194
EXACOMPTA	138, Quai de Jemmapes 75010 PARIS	100	100	I.G.	702 047 564
FACIMPRIM	15, rue des Ecluses Saint Martin 75010 PARIS	100	100	I.G.	702 027 665

LALO	138, Quai de Jemmapes 75010 PARIS	100	100	I.G.	572 016 814
LAVIGNE	139-175, rue Jean Jacques Rousseau 92130 ISSY LES MOULINEAUX	100	100	I.G.	332 346 444
PAPETERIE DE MANDEURE	14, rue de la Papeterie 25350 MANDEURE	100	100	I.G.	339 310 807
MANUCLASS	ZI d'Etriché 49500 SEGRE	100	100	I.G.	318 110 665
CLAIRCELL INGENIERIE	ZI – rue de Chartres 28160 BROU	100	100	I.G.	490 846 763
EDITIONS QUO VADIS	14, rue du Nouveau Bêle 44470 CARQUEFOU	100	100	I.G.	054 807 748
IMPRIMERIE RAYNARD	6, rue de la Peltière – 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE	100	100	I.G.	659 200 786
ROLFAX	ZI route de Montdidier 60120 BRETEUIL	100	100	I.G.	432 030 088
PAPETERIES SILL	Rue du Moulin 62570 WIZERNES	100	100	I.G.	085 650 141
PHOTOWEB	1, rue des Platanes 38120 SAINT-EGREVE	75	75	I.G.	428 083 703
APAX STUDIO	1, rue des Platanes 38120 SAINT-EGREVE	75	75	I.G.	802 438 606
BRAUSE Produktion	D – 51149 KÖLN	100	100	I.G.	
EXACLAI R GmbH (Allemagne)	D – 51149 KÖLN	100	100	I.G.	
RODECO	D – 51149 KÖLN	100	100	I.G.	
MAKANE BOUSKOURA	Parc industriel de Bouskoura, lot n°4 20180 BOUSKOURA	100	100	I.G.	
CLAIR MAROC	Parc industriel de Bouskoura, lot n°4 20180 BOUSKOURA	100	100	I.G.	
PUBLIDAY MULTIDIA	Parc industriel de Bouskoura, lot n°4 20180 BOUSKOURA	100	100	I.G.	
ERNST STADELMANN	Bahnhofstrasse 8 A – 4070 EFERDING	99	99	I.G.	
EXACLAI R (Espagne)	E – 08110 MONTCADA I REIXAC	100	100	I.G.	
EXACLAI R (Belgique)	Boulevard Paepsem, 18D B – 1070 ANDERLECHT	100	100	I.G.	
EXACLAI R Inc (Etats-Unis)	143 west, 29th street USA – NEW YORK	100	100	I.G.	
EXACLAI R Ltd (Grande Bretagne)	Oldmedows Road KING'S LYNN, Norfolk PE30 4LW	100	100	I.G.	

QUO VADIS International Ltd	1055, rue Begin – Ville Saint Laurent QUEBEC H4R 1V8	100	100	I.G.	
EXACLAI Italia Srl	Via Soperga, 36 I – 20127 MILANO	100	100	I.G.	
QUO VADIS Japon Co Ltd	Sangenjaya Combox 4F 1–32–3 Kamjuma Setagaya-Ku, TOKYO	100	100	I.G.	
QUO VADIS Polonia Spzoo	Ul Oeniadeckich 18 60–773 POZNAN	100	100	I.G.	
QUO VADIS Editions Inc	120, Elmview Avenue HAMBURG, NY 14075–3770	100	100	I.G.	
SCHUT PAPIER	Kabeljauw 2 NL – 6866 HEELSUM	100	100	I.G.	

Mouvements affectant le périmètre de consolidation	
Entrées – acquisitions	Sorties
<ul style="list-style-type: none"> Acquisition de 75 % de la société PHOTOWEB le 22 janvier 2014 Création de la société APAX STUDIO, filiale de PHOTOWEB le 22 mai 2014 	<ul style="list-style-type: none"> Néant

Les effets des mouvements de périmètre sont détaillés dans les informations sur le bilan et le compte de résultat ci-après.

2. INFORMATIONS SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDES

2.1 Actifs non courants

2.1.1 Immobilisations incorporelles

Marques

Dans le poste « concessions, brevets, licences » figurent des marques pour un montant global de 8 655 K€.

Aucune perte de valeur n'a été enregistrée dans les comptes de l'exercice 2014.

Goodwills

Les principaux goodwills enregistrés concernent 5 filiales au 31 décembre 2014. L'information sectorielle présente la répartition des goodwills par secteurs d'activités et géographiques.

Un goodwill de 23 681 K€ a été enregistré dans les comptes consolidés suite à la prise de contrôle à 75 % de PHOTOWEB en janvier 2014.

Le test annuel de dépréciation des UGT a été effectué en 2014 sur la base de la valeur d'utilité de flux de trésorerie, en actualisant les flux de trésorerie futurs générés par l'utilisation continue de l'UGT. Les modalités de détermination de la valeur d'utilité en 2014 sont similaires à celles retenues en 2013.

Une perte de valeur de 2 550 K€ a été comptabilisée au titre des tests de dépréciation des UGT, à laquelle est venue s'ajouter 219 K€ de dépréciation de goodwills spécifiques.

Les hypothèses clés utilisées dans le calcul des montants recouvrables sont le taux d'actualisation et le taux de croissance utilisé pour déterminer la valeur terminale.

- ✘ Le taux d'actualisation des UGT a été estimé après impôt, sur la base de l'expérience passée, à partir du coût moyen pondéré du capital du secteur, à 8,51 %.
- ✘ Le taux de croissance long terme à l'infini du secteur Transformation a été considéré comme nul.

Sensibilité des changements d'hypothèses clés (en K€)

Coût des capitaux propres	7,51 %	8,51 %	9,51 %
Taux de croissance à l'infini			
• 0 %	0	2 550	7 313
• 1 %	0	0	3 333

2.1.2 Immobilisations corporelles

La durée d'utilité des principales immobilisations corporelles a fait l'objet d'une revue dans le Groupe. Aucune modification de durée d'utilité conduisant à un changement significatif d'estimation comptable n'a été identifiée sur la période.

Contrats de location financement agrégés dans les tableaux correspondants

en K€	31/12/2014	31/12/2013
<i>Immobilisations corporelles</i>	9 376	10 049
Terrains	5	22
Constructions	689	1 345
Installations techniques, matériel et outillages industriels	8 682	8 682
<i>Amortissements</i>	8 965	8 988
Cumulés à l'ouverture	8 988	8 409
Dotation de la période	496	579
Sortie d'immobilisations	-519	0
<i>Emprunts</i>	0	0

2.1.3 Actifs financiers

Les titres de participation non consolidés ainsi que les autres titres immobilisés sont maintenus à leur coût à défaut de juste valeur fiable.

Les créances rattachées aux participations et les prêts et autres immobilisations financières sont évaluées au coût amorti. La valeur comptable est égale à la juste valeur.

2.1.4 Immobilisations incorporelles

Au 31 décembre 2014, en K€	Goodwills	Concessions, brevets, licences et droits similaires	Autres	Total
Valeur brute à l'ouverture	13 666	25 742	3 589	42 997
Acquisitions		1 046	135	1 181
Cessions		-77		-77
Variations de périmètre	23 681	245		23 926
Ecarts de conversion		10	54	64
Transferts et autres mouvements	-391	851	-961	-501
Valeur brute à la clôture	36 956	27 817	2 817	67 590
Amortissements et dépréciations à l'ouverture	3 116	13 651	1 508	18 275
Cessions		-50		-50
Variations de périmètre		157		157
Amortissements		1 613	294	1 907
Dépréciations	2 769			2 769
Reprises				
Ecarts de conversion		11	38	49
Transferts et autres mouvements	-391			-391
Amortissements et dépréciations à la clôture	5 494	15 382	1 840	22 716
Valeur nette comptable à l'ouverture	10 550	12 061	2 111	24 722
Valeur nette comptable à la clôture	31 462	12 435	977	44 874

Au 31 décembre 2013, en K€	Goodwills	Concessions, brevets, licences et droits similaires	Autres	Total
Valeur brute à l'ouverture	13 676	27 543	1 606	42 825
Acquisitions		484	1 914	2 398
Cessions		-281	-5	-286
Variations de périmètre				
Ecarts de conversion		-12	-33	-45
Transferts et autres mouvements	-10	-1 992	107	-1 895
Valeur brute à la clôture	13 666	25 742	3 589	42 997
Amortissements et dépréciations à l'ouverture	3 056	12 353	1 461	16 870
Cessions		-281	-5	-286
Variations de périmètre				
Amortissements		1 590	135	1 725
Dépréciations	70			70
Reprises			-61	-61
Ecarts de conversion		-11	-22	-33
Transferts et autres mouvements	-10			-10
Amortissements et dépréciations à la clôture	3 116	13 651	1 508	18 275
Valeur nette comptable à l'ouverture	10 620	15 190	145	25 955
Valeur nette comptable à la clôture	10 550	12 061	2 111	24 722

2.1.5 Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2014, en K€	Terrains et constructions	Installations techniques et machines	Autres immos corporelles	Acomptes et immos en cours	Total
Valeur brute à l'ouverture	132 680	399 228	30 306	6 383	568 597
Acquisitions	1 919	7 626	2 258	4 284	16 087
Cessions	-713	-3 253	-2 445		-6 411
Variations de périmètre	857	6 787	3 116	7 615	18 375
Ecart de conversion	658	1 005	132	27	1 822
Transferts et autres mouvements	10 040	2 964	96	-13 219	-119
Valeur brute à la clôture	145 441	414 357	33 463	5 090	598 351
Amortissements et dépréciations à l'ouverture	72 590	258 293	25 046	0	355 929
Cessions	-557	-2 981	-2 380		-5 918
Variations de périmètre	13	4 217	2 622		6 852
Amortissements	4 357	18 521	1 986		24 864
Dépréciations					
Reprises					
Ecart de conversion	265	847	116		1 228
Transferts et autres mouvements					
Amortissements et dépréciations à la clôture	76 668	278 897	27 390	0	382 955
Valeur nette comptable à l'ouverture	60 090	140 935	5 260	6 383	212 668
Valeur nette comptable à la clôture	68 773	135 460	6 073	5 090	215 396

Au 31 décembre 2013, en K€	Terrains et constructions	Installations techniques et machines	Autres immos corporelles	Acomptes et immos en cours	Total
Valeur brute à l'ouverture	127 958	387 021	29 853	5 324	550 156
Acquisitions	4 404	13 217	1 464	5 161	24 246
Cessions	-226	-3 659	-929		-4 814
Variations de périmètre					
Ecart de conversion	-208	-310	-106	-8	-632
Transferts et autres mouvements	752	2 959	24	-4 094	-359
Valeur brute à la clôture	132 680	399 228	30 306	6 383	568 597
Amortissements et dépréciations à l'ouverture	68 788	243 858	24 376	0	337 022
Cessions	-183	-2 919	-910		-4 012
Variations de périmètre					
Amortissements	4 064	17 761	1 715		23 540
Dépréciations					
Reprises			-53		-53
Ecart de conversion	-79	-266	-82		-427
Transferts et autres mouvements		-141			-141
Amortissements et dépréciations à la clôture	72 590	258 293	25 046	0	355 929
Valeur nette comptable à l'ouverture	59 170	143 163	5 477	5 324	213 134
Valeur nette comptable à la clôture	60 090	140 935	5 260	6 383	212 668

2.1.6 Actifs financiers

Au 31 décembre 2014, en K€	Participations non consolidées	Créances rattachées aux participations	Prêts	Autres créances	Total
Valeur brute à l'ouverture	1 840	0	883	1 349	4 072
Acquisitions	22		60	2 505	2 587
Cessions	-1				-1
Variations de périmètre				112	112
Ecarts de conversion				6	6
Transferts et autres mouvements			-67	-167	-234
Valeur brute à la clôture	1 861	0	876	3 805	6 542
Dépréciations à l'ouverture	1 177	0	0	24	1 201
Acquisitions / cessions					
Variations de périmètre					
Dépréciations	105				105
Reprises				-22	-22
Ecarts de conversion					
Transferts et autres mouvements					
Dépréciations à la clôture	1 282	0	0	2	1 284
Valeur nette comptable à l'ouverture	663	0	883	1 325	2 871
Valeur nette comptable à la clôture	579	0	876	3 803	5 258

Au 31 décembre 2013, en K€	Participations non consolidées	Créances rattachées aux participations	Prêts	Autres créances	Total
Valeur brute à l'ouverture	1 840	0	842	1 795	4 477
Acquisitions			81	21	102
Cessions				-2	-2
Variations de périmètre					
Ecarts de conversion				-40	-40
Transferts et autres mouvements			-40	-425	-465
Valeur brute à la clôture	1 840	0	883	1 349	4 072
Dépréciations à l'ouverture	1 092	0	0	26	1 118
Acquisitions / cessions					
Variations de périmètre					
Dépréciations	85				85
Reprises				-2	-2
Ecarts de conversion					
Transferts et autres mouvements					
Dépréciations à la clôture	1 177	0	0	24	1 201
Valeur nette comptable à l'ouverture	748	0	842	1 769	3 359
Valeur nette comptable à la clôture	663	0	883	1 325	2 871

Les autres créances sont principalement composées de dépôts et cautionnements qui s'élèvent à 3 175 K€ au 31 décembre 2014 contre 801 K€ au 31 décembre 2013.

2.1.7 Tableau des échéances des autres actifs financiers

Au 31 décembre 2014, en K€	- de 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Prêts	84	127	665	876
Autres immobilisations financières	1 392	1 000	1 413	3 805
Immobilisations et créances financières	1 476	1 127	2 078	4 681

Au 31 décembre 2013, en K€	- de 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Prêts	78	160	645	883
Autres immobilisations financières	391		958	1 349
Immobilisations et créances financières	469	160	1 603	2 232

2.2 Actifs courants

2.2.1 Stocks par nature

Au 31 décembre 2014, en K€	Matières premières	En-cours	Produits intermédiaires et finis	Total
Valeur brute à l'ouverture	58 104	17 307	99 895	175 306
Variation	-2 081	1 019	-2 749	-3 811
Valeur brute à la clôture	56 023	18 326	97 146	171 495
Dépréciations à l'ouverture	5 003	816	5 255	11 074
Dotations	4 746	973	4 766	10 485
Reprises	-4 870	-773	-5 059	-10 702
Ecart de conversion et autres mouvements	2		3	5
Dépréciations à la clôture	4 881	1 016	4 965	10 862
Valeur nette comptable à l'ouverture	53 101	16 491	94 640	164 232
Valeur nette comptable à la clôture	51 142	17 310	92 181	160 633

Au 31 décembre 2013, en K€	Matières premières	En-cours	Produits intermédiaires et finis	Total
Valeur brute à l'ouverture	55 599	16 916	105 350	177 865
Variation	2 505	391	-5 455	-2 559
Valeur brute à la clôture	58 104	17 307	99 895	175 306
Dépréciations à l'ouverture	4 767	667	5 370	10 804
Dotations	4 858	763	4 846	10 467
Reprises	-4 620	-614	-4 951	-10 185
Ecart de conversion et autres mouvements	-2		-10	-12
Dépréciations à la clôture	5 003	816	5 255	11 074
Valeur nette comptable à l'ouverture	50 832	16 249	99 980	167 061
Valeur nette comptable à la clôture	53 101	16 491	94 640	164 232

2.2.2 Dépréciation des autres actifs courants

en K€	Dépréciations à l'ouverture	Dotations	Reprises	Autres variations	Dépréciations à la clôture
Créances clients	3 312	901	-1 025	6	3 194
Autres créances	177				177
Total	3 489	901	-1 025	6	3 371

Tableau des échéances des créances clients et autres créances

en K€	- de 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Clients et comptes rattachés	91 114	1 065		92 179
Créances fiscales et sociales	11 098			11 098
Comptes courants débiteurs	175			175
Débiteurs divers	2 708			2 708
	105 095	1 065		106 160
Dépréciation				-3 371
Actifs financiers				102 789
Charges constatées d'avance				2 328
Créances clients et autres créances au bilan				105 117

2.2.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les valeurs mobilières de placement sont des actifs désignés à la juste valeur par le résultat. La valeur au bilan, soit 40 510 K€, correspond à la valeur de marché au 31 décembre 2014. La valeur comptable est égale à la juste valeur.

2.3 Capitaux propres

Le capital de la société mère est composé de 1 131 480 actions de 4 Euros, soit 4 525 920 €, sans variation sur l'exercice. Un droit de vote double est attribué à chaque action entièrement libérée pour laquelle est justifiée une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Aucune politique particulière de gestion du capital n'est mise en œuvre par le Groupe.

Les ETABLISSEMENTS CHARLES NUSSE détiennent 80,46 % du capital.

2.4 Impôts différés

Les principaux retraitements source d'imposition différée concernent les provisions réglementées, les crédits baux, les subventions publiques, les marques, les profits internes sur stocks et des provisions.

La variation des impôts différés au bilan s'élève à -1 096 K€ (diminution de l'impôt différé passif net).

Au compte de résultat :

- La variation de l'impôt différé enregistrée dans le résultat net s'élève à -502 K€ (produit d'impôt différé).
- La variation de l'impôt différé enregistrée dans le résultat global s'élève à -485 K€ au titre du retraitement des écarts actuariels de IAS 19R.

La preuve d'impôt est présentée au paragraphe 2.11.

Tableau de variation des impôts différés

en K€	A la clôture	A l'ouverture	Variation
Impôts différés actifs	1 003	577	426
Impôts différés passifs	29 120	29 790	-670
Impôt différé net	28 117	29 213	-1 096

2.5 Provisions

Les provisions se répartissent de la manière suivante :

en K€	Provisions à l'ouverture	Dotations	Reprises	Provisions non utilisées	Autres variations	Provisions à la clôture
Provisions pour pensions et obligations similaires	17 613	1 478	-1 021	-132	1 518	19 456
Autres provisions non courantes	0					0
Provisions non courantes	17 613	1 478	-1 021	-132	1 518	19 456
Provisions pour risques	3 080	1 703	-722	-67	40	4 034
Autres provisions pour charges	197	196	-183	-6	1	205
Provisions courantes	3 277	1 899	-905	-73	41	4 239

Les autres variations des provisions pour pensions et obligations similaires correspondent à hauteur de 1 455 K€ aux écarts actuariels inscrits dans le résultat global soit 970 K€ net d'impôt.

Les provisions pour pensions et obligations similaires comprennent essentiellement les indemnités de départ en retraite et sont calculées à chaque clôture.

Elles sont évaluées, charges sociales incluses, avec les principaux paramètres suivants :

- probabilité de prise de retraite dans l'entreprise, turnover, mortalité
- évolution des salaires
- actualisation du montant obtenu au taux de 2,44 %

Les montants versés à des organismes d'assurance sont déduits de la provision.

Variation nette de la provision pour pensions et obligations similaires

en K€	31/12/2014	31/12/2013
Engagement à l'ouverture	17 613	16 746
Coût des services rendus	906	1 139
Coût financier	521	484
Mouvements de l'exercice	-1 039	-1 553
→ <i>Dont nouvelles entrées</i>	185	62
→ <i>Dont sorties de l'exercice</i>	-1 224	-1 615
Engagement hors écarts actuariels	18 001	16 816
Ecarts actuariels dans le résultat global	1 455	797
Engagement à la clôture	19 456	17 613

L'engagement comptabilisé couvre les obligations au titre du régime applicable aux sociétés françaises pour 16 184 K€ et des régimes applicables aux sociétés étrangères pour 3 272 K€.

2.6 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Tableau du risque de liquidité

en K€	- de 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Emprunts auprès des Ets de Crédit	1 384	9 869	20 474	31 727
Dettes financières diverses	9 255	2 806	179	12 240
Concours bancaires	22 918			22 918
Sous total	33 557	12 675	20 653	66 885
Comptes courants créditeurs	10 000			10 000
Intérêts courus	46			46
Total	43 603	12 675	20 653	76 931
<i>Intérêts estimés jusqu'à l'échéance (y compris impact des couvertures)</i>				4 776

- Dont dettes courantes 43 603 K€
- Dont dettes non courantes 33 328 K€

La partie à court terme des dettes financières diverses comprend le put sur intérêts minoritaires de Photoweb d'un montant de 7 060 K€.

Toutes les opérations de financement tant à court terme qu'à moyen et long terme sont indexées sur l'Euribor. Le coût d'engagement des lignes de tirage se situe en moyenne à 0,25 %. L'utilisation est soumise à une marge variable négociée sur la base du montant et de l'échéance de chaque ligne. La juste valeur des dettes financières est égale à la valeur comptable.

2.7 Programmes d'émissions & instruments financiers

Billets de trésorerie

Le financement des besoins court terme est couvert par des billets de trésorerie émis par Exacompta Clairefontaine. Ils sont rémunérés à un taux fixe déterminé au moment de l'émission et ont une durée maximale de 365 jours.

Le montant enregistré dans le poste « Partie à court terme des dettes portant intérêt » s'élève à 20 000 K€ à la clôture pour un plafond d'encours autorisé de 125 000 K€.

Lignes de tirage

Elles sont négociées auprès de plusieurs banques pour un montant total de 127 000 K€ et couvrent des échéances d'une durée maximale de 4 ans. Les tirages ont une durée comprise entre une semaine et six mois, sans utilisation à la clôture de l'exercice 2014. En l'absence de tirage, les covenants liés sont sans effet sur les comptes de l'exercice.

Les financements long terme font l'objet d'emprunts négociés.

Instruments financiers

Le groupe utilise des produits dérivés principalement pour faire face aux risques de taux. Quant aux opérations relatives à la couverture contre les risques de change, elles sont non significatives.

La juste valeur des instruments financiers est fournie par les établissements financiers auprès desquels ils sont souscrits.

La variation de juste valeur comptabilisée est une charge financière nette de 267 K€.

Risques de taux d'intérêts

Afin de se protéger contre les variations de taux d'intérêts, le groupe a mis en place des couvertures sous forme de contrats d'échange de taux Swap.

Les types d'instruments qui peuvent être utilisés, ainsi que les niveaux de risques maximaux encourus sont déterminés par la direction générale. Le risque est contrôlé quotidiennement.

Une variation des taux d'intérêt de 1 point (100 points de base bancaire) aurait un impact de 143 K€ sur le résultat au 31 décembre 2014.

Portefeuille d'instruments financiers

Maturité résiduelle en K€	- de 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Swaps de taux	4 057	15 059	4 733	23 849

Les montants du portefeuille sont exprimés en notionnel courant.

2.8 Autres dettes courantes

en K€	31/12/2014	31/12/2013
Avances et acomptes reçus	1 044	501
Dettes fiscales et sociales	35 796	32 679
Fournisseurs d'immobilisations	3 207	3 038
Dettes diverses	9 625	10 861
Produits constatés d'avance	534	379
Instruments financiers dérivés	591	324
Total	50 797	47 782

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur.

2.9 Juste valeur des instruments financiers

Classes comptables et juste valeur

Le tableau suivant indique la juste valeur des actifs et passifs financiers ainsi que leur valeur comptable dans l'état de situation financière.

en K€	Note	Actifs au coût d'acquisition	Désignés à la juste valeur par le résultat	Prêts et créances	Total valeur comptable	Juste valeur
Participations non consolidées	2.1.6	579			579	579
Prêts	2.1.6			876	876	761
Autres créances	2.1.6			3 803	3 803	3 803
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actif		70 441		70 441	70 441
Créances clients et comptes rattachés	2.2.2			88 985	88 985	88 985
Total actif		579	70 441	93 664	164 684	164 569

en K€	Note	Juste valeur instruments dérivés	Autres passifs financiers	Total valeur comptable	Juste valeur
Swaps de taux d'intérêt	2.8	591		591	591
Emprunts auprès des Ets de crédit	2.6		31 727	31 727	31 727
Dettes financières diverses	2.6		12 240	12 240	12 240
Concours bancaires	2.6		22 918	22 918	22 918
Comptes courants créditeurs	2.6		10 000	10 000	10 000
Dettes fournisseurs d'immobilisations	2.8		3 207	3 207	3 207
Dettes fournisseurs	Passif		53 591	53 591	53 591
Total passif		591	133 683	134 274	134 274

Hiérarchie des justes valeurs

Le tableau ci-après analyse les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon leur méthode d'évaluation. Les différents niveaux sont définis ainsi :

- Niveau 1 : juste valeur évaluée à l'aide de prix cotés (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix).
- Niveau 3 : juste valeur évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

en K€	Note	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<u>Actif</u>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actif	70 441	–	–
<u>Passif</u>				
Swaps de taux d'intérêt	2.8	–	591	–

2.10 Engagements hors bilan

➤ Quotas d'émission de gaz à effet de serre

Le système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre est dans sa troisième période qui s'étendra de 2013 à 2020.

Les principes appliqués par le groupe sont décrits dans la note 12 de présentation des états financiers consolidés.

Il n'y a pas d'engagement valorisable, les quotas attribués à titre gratuit n'étant soumis qu'à un suivi quantitatif.

L'Arrêté du 24 janvier 2014 fixant la liste des exploitants auxquels sont affectés des quotas d'émission de gaz à effet de serre et le montant des quotas affectés à titre gratuit pour la période 2013-2020 a été publié au Journal Officiel du 14 février 2014.

Les quantités allouées pour 2014 s'élèvent à 72 436 tonnes. Le Groupe n'a pas acquis de quotas sur le marché.

➤ Cautions et garanties

Exacompta Clairefontaine est :

- Caution solidaire au bénéfice de la société Exeltium pour toutes les obligations de paiement au titre des achats de blocs d'énergie électrique souscrits par Papeteries de Clairefontaine.
- Garante du remboursement de 2 emprunts souscrits par sa filiale Lavigne auprès de la banque CIC Est. Le capital restant dû au 31/12/2014 est de 7 844 K€.

2.11 Impôt sur les bénéfices – Preuve d'impôt

en K€	31/12/2014	31/12/2013
Résultat de l'ensemble consolidé hors dépréciation des goodwills	11 911	4 278
Dépréciation des goodwills	2 769	70
Impôts sur les bénéfices	7 785	-178
Impôts différés	-502	298
Base fiscale consolidée	21 963	4 468
Taux d'impôt en vigueur Sté mère	33.33 %	33.33 %
Charge d'impôt théorique	7 321	1 489
Actifs d'impôts non retenus sur les sociétés étrangères	-306	214
Différences de taux d'imposition	-149	592
Décalage d'imposition	20	-1 414
Débets et crédits d'impôt	397	-761
Charge d'impôt effective	7 283	120
Impôts sur les bénéfices	7 785	-178
Impôts différés	-502	298
Charge d'impôt dans les comptes consolidés à la clôture	7 283	120

2.12 Effectif du groupe et avantages au personnel

La société Photoweb a un effectif de 151 salariés au 31 décembre 2014.

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est comptabilisé en diminution des charges de personnel et s'élève à 3 509 K€ sur l'exercice.

Effectif moyen	31/12/2014	31/12/2013
Cadres	485	465
Employés	903	772
Ouvriers et autres salariés	1 756	1 854
Total	3 144	3 091

Charges comptabilisées au titre des régimes à cotisations définies (en K€)	40 223	39 823
--	--------	--------

2.13 Produits et charges financiers

en K€	31/12/2014	31/12/2013
Participations & produits des autres immos financières	7	3
Revenus des autres créances et VMP	611	803
Autres produits financiers	182	140
Instruments financiers – variation de juste valeur	6	344
Reprises sur provisions et dépréciations	22	2
Différences de change	2 116	825
Produits nets sur cession de VMP	46	19
Total des produits financiers	2 990	2 136
Dotation aux provisions et dépréciations	105	85
Intérêts et charges financières	999	453
Instruments financiers – variation de juste valeur	273	–
Différences de change	942	1 876
Autres charges financières	217	346
Total des charges financières	2 536	2 760

2.14 Parties liées

- Les comptes consolidés incluent des opérations effectuées par le groupe avec les Etablissements Charles Nusse.

en K€	31/12/2014	31/12/2013
<i>Bilan</i>		
Partie à court terme des dettes portant intérêt : compte courant	10 000	–
<i>Compte de résultat</i>		
Charges financières	74	–
Redevances	1 138	1 135
Locations	5 863	5 734

Les sociétés du Groupe bénéficient de l'animation effectuée par les Etablissements Charles Nusse et versent une redevance égale à 0,6 % de la valeur ajoutée de l'exercice précédent.

➤ Rémunération des organes d'administration et de direction :

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toutes natures perçues par l'ensemble des dirigeants du Groupe en 2014 s'élève à 1 761 K€, dont 1 283 K€ à la charge du Groupe Exacompta Clairefontaine, contre respectivement 1 855 K€ et 1 347 K€ en 2013.

Il n'y a pas d'autres avantages alloués aux dirigeants du Groupe en dehors des engagements de retraite calculés selon les règles applicables à l'ensemble des salariés.

Le montant total des jetons de présence partagés par les Administrateurs s'élève à 60 K€ en 2014, dans le cadre de la décision de l'Assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2014.

2.15 Honoraires des commissaires aux comptes

Information sur le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice en application des articles R123-198 et R233-14 du Code de commerce, en séparant les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes consolidés de ceux facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes consolidés.

en K€	31/12/2014	31/12/2013
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	725	694
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service liées	–	–

3. INFORMATION SECTORIELLE

Cadrage avec le bilan consolidé :

- Les autres actifs affectés regroupent les stocks et les acomptes versés
- Les actifs non affectés sont constitués des créances d'impôt et des impôts différés actifs

➤ Information sectorielle par activité – 31/12/2014

en K€	Papier	Transformation	Opérations inter-secteurs	Total
-------	--------	----------------	---------------------------	-------

Compte de résultat sectoriel

Chiffre d'affaires	249 535	418 677	-117 240	550 972
Amortissements nets des reprises	11 519	15 258	-6	26 771
Dépréciations et provisions	435	471		906
Résultat opérationnel (hors goodwill)	10 937	10 591	-19	21 509
Dépréciation des goodwill		2 769		2 769

Actifs sectoriels

Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	107 880	120 928		228 808
<i>Dont investissements</i>	5 385	11 882		17 267
Goodwills		31 462		31 462
Créances client	33 730	77 406	-22 151	88 985
Autres créances	3 947	12 314	-129	16 132
<i>Total au bilan</i>	37 677	89 720	-22 280	105 117
Autres actifs affectés	54 024	110 848	-2 112	162 760
<i>Actifs non affectés</i>				3 698
Total des actifs	199 581	352 958	-24 392	531 845

Passifs sectoriels

Provisions courantes	1 711	2 528		4 239
Dettes fournisseur	21 583	54 167	-22 159	53 591
Autres dettes	15 889	35 039	-131	50 797
<i>Passifs non affectés</i>				234
Total des passifs	39 183	91 734	-22 290	108 861

➤ Information sectorielle par zone géographique – 31/12/2014

en K€	France	Zone Europe	Hors Europe	Total
-------	--------	-------------	-------------	-------

Chiffre d'affaires	379 770	146 056	25 146	550 972
--------------------	---------	---------	--------	---------

Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	211 443	9 425	7 940	228 808
<i>Dont investissements</i>	14 939	1 744	584	17 267
Goodwills	31 462			31 462
Créances client	73 085	14 143	1 757	88 985
Autres créances	13 170	618	2 344	16 132
<i>Total au bilan</i>	86 255	14 761	4 101	105 117
Autres actifs affectés	149 820	6 431	6 509	162 760
<i>Actifs non affectés</i>				3 698
Total des actifs	478 980	30 617	18 550	531 845

➤ Information sectorielle par activité – 31/12/2013

en K€	Papier	Transformation	Opérations inter-secteurs	Total
-------	--------	----------------	---------------------------	-------

Compte de résultat sectoriel

Chiffre d'affaires	250 863	393 080	-119 308	524 635
Amortissements nets des reprises	11 788	13 373	-10	25 151
Dépréciations et provisions	263	-197		66
Résultat opérationnel (hors goodwill)	3 181	1 913	-2	5 092
Dépréciation des goodwill		70		70

Actifs sectoriels

Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	114 277	112 563		226 840
<i>Dont investissements</i>	15 062	11 582		26 644
Goodwills		10 550		10 550
Créances client	35 694	75 964	-21 695	89 963
Autres créances	4 215	11 719	-582	15 352
<i>Total au bilan</i>	39 909	87 683	-22 277	105 315
Autres actifs affectés	53 699	114 561	-2 087	166 173
<i>Actifs non affectés</i>				3 586
Total des actifs	207 885	325 357	-24 364	512 464

Passifs sectoriels

Provisions courantes	1 545	1 732		3 277
Dettes fournisseur	20 617	48 099	-21 692	47 024
Autres dettes	17 404	30 964	-586	47 782
<i>Passifs non affectés</i>				0
Total des passifs	39 566	80 795	-22 278	98 083

➤ Information sectorielle par zone géographique – 31/12/2013

en K€	France	Zone Europe	Hors Europe	Total
-------	--------	-------------	-------------	-------

Chiffre d'affaires	339 964	158 481	26 190	524 635
--------------------	---------	---------	--------	---------

Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	209 972	8 955	7 913	226 840
<i>Dont investissements</i>	22 043	2 229	2 372	26 644
Goodwills	10 550			10 550
Créances client	73 182	14 699	2 082	89 963
Autres créances	12 315	590	2 447	15 352
<i>Total au bilan</i>	85 497	15 289	4 529	105 315
Autres actifs affectés	151 895	7 829	6 449	166 173
<i>Actifs non affectés</i>				3 586
Total des actifs	457 914	32 073	18 891	512 464

Exacompta Clairefontaine S.A.

Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés



Résolutions présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire

SEREC AUDIT
Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris
70 bis rue Mademoiselle
75015 PARIS

BATT AUDIT
Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Nancy
25 rue du Bois de la Champelle
54500 VANDOEUVRE LES NANCY

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014

EXACOMPTA CLAIREFONTAINE

Société Anonyme

88480 ETIVAL CLAIREFONTAINE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2014

EXACOMPTA CLAIREFONTAINE S.A.

88480 ETIVAL CLAIREFONTAINE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés de l'exercice ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La valeur des « goodwill » et des marques fait l'objet d'un suivi, et le cas échéant, d'une dépréciation, selon les modalités décrites dans la note 8 de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nous avons apprécié les données et hypothèses utilisées à ce titre et vérifié que la note 8 de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris et Vandœuvre-lès-Nancy, le 24 avril 2015

Les commissaires aux comptes,

SEREC AUDIT

BATT AUDIT

Dominique GAYNO

Jehanne GARRAIT

RESOLUTIONS PRESENTEES

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 MAI 2015

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu le Conseil d'Administration et les Commissaires aux Comptes dans la lecture de leurs rapports respectifs, l'Assemblée approuve ces rapports dans toute leur teneur, ainsi que les opérations qui y sont visées, en même temps que les comptes sociaux arrêtés à la date du 31 décembre 2014.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu le Conseil d'Administration et les Commissaires aux Comptes dans la lecture de leurs rapports respectifs, l'Assemblée approuve ces rapports dans toute leur teneur, ainsi que les opérations qui y sont visées, en même temps que les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2014.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur la proposition du Conseil d'Administration, de répartir et d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Déficit de l'exercice 2014 -1 718 088,07 €

Nous vous proposons l'affectation suivante :

Imputation sur les autres réserves -1 718 088,07 €

Nous vous proposons le versement d'un dividende de 1 301 202 € qui sera prélevé sur les autres réserves.

Comme le capital social de la société est divisé en 1 131 480 actions, chacune de ces actions percevrait un dividende total de 1,15 €.

Le tableau suivant rappelle les dividendes qui ont été versés au titre des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende	Nombre d'actions
2011	1,00	1 131 480
2012	0,50	1 131 480
2013	0,50	1 131 480

QUATRIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale prend acte de l'absence sur l'exercice 2014 d'opérations relevant de l'article L.225-38 du Code de commerce.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs pour leur gestion durant l'exercice écoulé, et statuant sur la proposition du Conseil d'Administration fixe à 60 000 € le montant total des jetons de présence qui seront partagés par les Administrateurs de la société pour l'exercice en cours et les exercices ultérieurs.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale statuant sur la proposition du Conseil d'Administration renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Claude Gilles NUSSE, demeurant 105 rue de Lille à Paris 7^{ème}.

Ce mandat, valable pour une période de 6 ans, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale à laquelle seront soumis les comptes de l'exercice 2020.

Exacompta Clairefontaine S.A.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Ordre du jour : Modification des statuts

- Rapport du Conseil d'Administration
- Résolution présentée à l'Assemblée Générale Extraordinaire

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 27 MAI 2015

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqué en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de statuer sur diverses modifications statutaires.

Dispositions relatives à l'administration de la société (article 10)

- Le nombre minimal de membres du conseil est porté de 3 à 4. Chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'au moins trente actions.
- Si le nombre d'administrateurs devient inférieur au minimum légal, le ou les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil. La disposition statutaire actuelle mentionne un nombre d'administrateurs inférieur à 3.
- Relèvement de limite d'âge. La composition actuelle du conseil d'administration conduit à vous proposer de relever à 90 ans l'âge limite pour l'exercice des fonctions de Président du conseil d'administration. L'âge limite pour l'exercice des fonctions d'administrateur reste fixé à 80 ans, limite restant appréciée par rapport au tiers des administrateurs en fonction.
- Réunion par des moyens de visioconférence. Les nouvelles dispositions ouvrent la possibilité d'établir un règlement intérieur lequel peut prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Cette possibilité est expressément écartée par les dispositions actuelles.

Conventions (article 13)

Le conseil propose de mettre les statuts en harmonie avec les nouvelles dispositions relatives aux conventions entre la société et un dirigeant, un administrateur ou un actionnaire telles qu'issues de l'ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014.

La principale disposition est de ne pas soumettre à autorisation préalable du conseil d'administration les conventions conclues entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du capital de l'autre.

Autres modifications

D'autres modifications statutaires touchent les articles 15, 17, 19 et 26. Elles sont reprises dans la résolution soumise à votre vote.

Le Conseil d'administration vous invite à adopter cette résolution.

RESOLUTION PRESENTEE

A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 27 MAI 2015

RESOLUTION UNIQUE

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier les statuts de la manière suivante :

ARTICLE 10 - ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

10.1. *[Nouvelle rédaction]*

La société est administrée par un conseil composé d'au-moins quatre (4) membres.

Chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'au moins trente (30) actions.

10.3. *[Deuxième phrase de l'alinéa unique]*

Si le nombre d'administrateurs devient inférieur au minimum légal, le ou les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil.

10.4. *[Troisième phrase du premier alinéa]*

Le président du conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de 90 ans.

10.5. *[Le deuxième alinéa est remplacé par les alinéas]*

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents.

Le règlement intérieur, s'il en est établi, peut prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective.

ARTICLE 13 - CONVENTIONS ENTRE LA SOCIETE ET UN DIRIGEANT, UN ADMINISTRATEUR OU UN ACTIONNAIRE *[Nouvelle rédaction]*

Toute convention intervenant entre la société et son directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens des dispositions de l'article L. 233-3 du Code de Commerce, doit être soumise à la procédure d'autorisation, de vérification et d'approbation prévue par les articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce. Il en est de même des conventions auxquelles l'une de ces personnes est indirectement intéressée ou dans lesquelles elle traite avec la société par personne interposée. Sont également soumises à cette procédure les conventions intervenant entre la société et une entreprise, si le directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués ou l'un des administrateurs est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou, de façon générale, dirigeant de cette entreprise.

Les dispositions qui précèdent ne sont applicables (i) ni aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales (ii) ni aux conventions conclues entre la société et

une autre société dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du capital de l'autre, le cas échéant déduction faite du nombre minimum d'actions requis pour satisfaire aux exigences de l'article 1832 du Code Civil ou des articles L. 225-1 et L. 226-1 du Code de Commerce.

A peine de nullité du contrat, il est interdit aux administrateurs autres que les personnes morales de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la société, de se faire consentir par elle un découvert, en compte courant ou autrement, ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers les tiers. La même interdiction s'applique au directeur général, aux directeurs généraux délégués et aux représentants permanents des personnes morales administrateurs. Elle s'applique également aux conjoints, ascendants et descendants des personnes visées au présent paragraphe ainsi qu'à toute personne interposée.

ARTICLE 15 - ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES

15.1. *[Nouvelle rédaction]*

Les assemblées d'actionnaires sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou d'assemblées spéciales. Les assemblées extraordinaires sont celles appelées à délibérer sur toutes modifications des statuts et sur toutes décisions leur étant réservées par les dispositions légales ou réglementaires. Toutes les autres assemblées sont des assemblées ordinaires.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie.

ARTICLE 17 - VOTE - EFFETS DES DELIBERATIONS

17.1. *[Premier alinéa]*

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins sous réserve du droit de vote double susceptible de bénéficier à certaines actions dans les conditions visées à l'article 8.3.2.

ARTICLE 19 - ASSEMBLEES EXTRAORDINAIRES

19.1. *[Nouvelle rédaction]*

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions, sauf dans les cas où la loi en dispose autrement. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf à l'occasion d'un regroupement d'actions régulièrement effectué ou pour la négociation de rompus en cas d'opérations telles que les augmentations ou réductions de capital. Elle ne peut non plus changer la nationalité de la société, sauf si le pays d'accueil a conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquérir sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la société sa personnalité juridique.

19.3. *[Nouvelle rédaction]*

Lorsque l'assemblée délibère sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, le quorum et la majorité ne sont calculés qu'après déduction des actions de l'apporteur ou du bénéficiaire qui n'ont voix délibérative ni pour eux-mêmes ni comme mandataires.

ARTICLE 26 – LIQUIDATION *[Deuxième alinéa]*

La dissolution met fin aux mandats des administrateurs. Elle ne met pas fin au mandat des commissaires aux comptes.

